

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



Daniel Lucian Florea
Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

Québec, le 19 juin 2018



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut de la statistique du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations à la loi constitutive de l'Institut de la statistique du Québec

En vertu de l'article 38 de sa loi constitutive, l'Institut de la statistique du Québec ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, dont le coût dépasse, dans un même exercice financier, les sommes dont il dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or, les résultats déficitaires cumulés au 31 mars 2018 totalisant 1 463 305 \$ (2 752 893 \$ au 31 mars 2017) témoignent du fait que l'Institut de la statistique du Québec a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont il disposait. Ainsi, les dispositions de l'article 38 de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.011) n'ont pas été respectées.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Christine Roy, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 19 juin 2018

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	12 588 100\$	12 588 100\$	12 411 400\$
Services rendus	14 787 085	14 512 835	14 819 468
Autres revenus	-	85 049	4 700
	<u>27 375 185</u>	<u>27 185 984</u>	<u>27 235 568</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	21 045 000	20 047 190	20 449 131
Honoraires professionnels	1 928 280	1 881 640	446 922
Loyers	1 907 601	1 907 601	1 821 653
Services et fournitures informatiques	797 468	688 250	1 054 591
Achats de données statistiques	130 589	185 028	93 849
Communications	408 209	293 954	332 792
Frais de déplacement et de séjour	158 960	96 613	174 262
Frais de bureau	91 630	85 835	97 510
Impression	111 880	71 134	155 089
Frais de formation	157 838	49 097	86 674
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles		-	9 980
Amortissement des immobilisations corporelles	556 472	504 266	504 372
Autres charges	81 258	85 788	85 575
	<u>27 375 185</u>	<u>25 896 396</u>	<u>25 312 400</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	-	1 289 588	1 923 168
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(2 752 893)	(2 752 893)	(4 676 061)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(2 752 893)\$</u>	<u>(1 463 305)\$</u>	<u>(2 752 893)\$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2018

	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	9 106 322\$	2 688 918\$
Débiteurs (note 5)	5 882 238	7 507 692
Services rendus non facturés	471 992	285 808
	15 460 552	10 482 418
PASSIFS		
Créditeurs et frais courus (note 6)	1 654 352	1 491 894
Revenus perçus d'avance	10 236 854	6 852 689
Provision pour indemnités de vacances dues aux employés	2 056 678	2 093 622
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 7)	41 128	54 619
Provision pour congés de maladie (note 8)	3 777 786	3 898 125
	17 766 798	14 390 949
DETTE NETTE		
	(2 306 246)	(3 908 531)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 9)	523 764	843 718
Charges payées d'avance	319 177	311 920
	842 941	1 155 638
DÉFICIT CUMULÉ		
	(1 463 305)\$	(2 752 893)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Florea D.

Daniel Lucian Florea
Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
Excédent de l'exercice	-\$	1 289 588\$	1 923 168\$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	(475 000)	(184 312)	(184 494)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	556 472	504 266	504 372
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	-	9 980
	81 472	319 954	329 858
Acquisition de charges payées d'avance	(248 360)	(293 747)	(248 360)
Utilisation de charges payées d'avance	248 360	286 490	292 391
	-	(7 257)	44 031
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	81 472	1 602 285	2 297 057
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(3 908 531)	(3 908 531)	(6 205 588)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(3 827 059)\$	(2 306 246)\$	(3 908 531)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	1 289 588\$	1 923 168\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	504 266	504 372
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	9 980
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Débiteurs	1 625 454	(4 601 919)
Services rendus non facturés	(186 184)	1 067 148
Charges payées d'avance	(7 257)	44 031
Créditeurs et frais courus	161 903	343 362
Revenus perçus d'avance	3 384 165	2 500 917
Provision pour indemnités de vacances dues aux employés	(36 944)	93 167
Provision pour congés de maladie	(120 339)	(129 743)
	5 325 064	(168 685)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	6 614 652	1 754 483
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(183 757)\$	(178 030)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette relative à un contrat de location-acquisition et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(13 491) \$	(12 985) \$
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	6 417 404	1 563 468
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 688 918	1 125 450
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	9 106 322 \$	2 688 918 \$

Un montant de 7 019 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est inclus dans les créditeurs et frais courus au 31 mars 2018 (6 464 \$ au 31 mars 2017).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec (l'Institut), constitué en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui sont fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la présentation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont les services rendus non facturés, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les indemnités de vacances dues aux employés ainsi que la provision pour congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté car aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devise étrangère.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs (excluant les taxes à recevoir) ainsi que les services rendus non facturés sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et frais courus (excluant les déductions à la source à payer et les taxes à payer) ainsi que la provision pour les indemnités de vacances dues aux employés sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

REVENUS

Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec

La subvention est constatée dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elle est autorisée, que l'entité a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Comptabilisation des autres revenus, services rendus non facturés et revenus perçus d'avance

Les revenus pour services rendus sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. Les services rendus non facturés comprennent les honoraires et les déboursés non facturés aux clients à la valeur nette de réalisation. Les revenus perçus d'avance se composent de travaux facturés à l'avance. Une perte sur contrat est constatée dès que l'Institut détermine que le projet sera non rentable.

CHARGES

Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie est composée des fonds de caisse et des soldes bancaires, le cas échéant, déduction faite des chèques en circulation.

PASSIFS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux puisque l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables établies par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour indemnités de vacances dues aux employés

La provision pour indemnités de vacances dues aux employés n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés sont prises dans l'exercice suivant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-acquisition sont comptabilisés au coût, c'est-à-dire à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires qu'ils renferment. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile :

Améliorations locatives	5 ans
Ameublement	5 ans
Développement informatique	5 ans
Équipement divers	3 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Équipement informatique	4 ans
Logiciels	4 ans
Systèmes téléphoniques	3 ans
Outil de collecte	3 ans
Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'entité bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Elles sont imputées aux charges au moment où l'entité bénéficiera des services acquis.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2017, l'Institut a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

Norme	Adoption
SP 2200, <i>Information relative aux apparentés</i>	Prospective
SP 3210, <i>Actifs</i>	Prospective
SP 3320, <i>Actifs éventuels</i>	Prospective
SP 3380, <i>Droits contractuels</i>	Prospective
SP 3420, <i>Opérations interentités</i>	Prospective

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de l'Institut. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

4. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 3 000 000 \$ auprès du fonds général du fonds consolidé du revenu (3 000 000 \$ en 2017). Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance le 31 mai 2018. Au 31 mars 2018, aucune avance n'a été contractée (nul en 2017).

5. DÉBITEURS

	2018	2017
Comptes clients	5 806 621 \$	7 445 546 \$
Intérêts courus à recevoir	18 698	876
Taxes à recevoir	56 919	61 270
	5 882 238 \$	7 507 692 \$

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2018	2017
Fournisseurs	99 016 \$	254 873 \$
Frais courus à payer	112 878	48 633
Déductions à la source à payer	333 721	320 649
Traitements et temps supplémentaire à payer	1 039 371	814 633
Taxes à payer	69 366	53 106
	1 654 352 \$	1 491 894 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

7. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2018	2017
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition pour un montant total de 69 722 \$, portant intérêt au taux de 3,81 %, remboursable en versements mensuels de 1 278 \$ et échéant en janvier 2021.	41 128 \$	54 619 \$
Les paiements minimums exigibles se détaillent comme suit :		
2019	15 337	
2020	15 337	
2021	12 779	
	43 453	
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles :	(2 325)	
	41 128 \$	

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est passé de 15,03 % à 12,82 % de la masse salariale admissible.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018****8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)***Régimes de retraite (suite)*

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, l'Institut verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 579 909 \$ (2017 : 1 654 736 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Institut.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Cette indemnité est payée sur la base du traitement applicable à l'employé au moment de son départ et ne peut excéder en aucun cas soixante-six (66) jours de traitement brut à la date du départ.

Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'Institut. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

La convention collective 2015-2020 intervenue en juin 2016 au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec et l'entente de principe intervenue en mars 2018 au niveau des conditions salariales des professionnels du gouvernement du Québec ont modifié ce programme. Depuis le 1er avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent à partir du 1er avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

	2018	2017
Solde au début	3 898 125 \$	4 027 868 \$
Charge de l'exercice	684 247	671 231
Prestations versées au cours de l'exercice	(804 586)	(800 974)
Solde à la fin	3 777 786 \$	3 898 125 \$

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2018.

	2018	2017
Taux d'inflation	Entre 2,00% et 2,33%	Entre 2,00% et 2,25%
Progression des salaires nets d'inflation	0,50%	0,50%
Taux d'actualisation pondéré	2,49%	2,86%
Durée résiduelle moyenne pondérée	6,85 ans	14,56 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Ameublement	Développement informatique	Équipement divers	Équipement spécialisé	Équipement informatique	Logiciels	Systèmes téléphoniques	Outil de collecte	Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location- acquisition	31 mars 2018
En \$											
Coût											
Solde au début	1 449 702	664 218	5 020 163	46 279	-	2 449 620	1 623 033	101 576	176 507	69 722	11 600 820
Acquisitions	7 019	-	-	-	3 526	154 034	19 733	-	-	-	184 312
Radiations	-	-	-	-	-	(3 834)	(318)	-	-	-	(4 152)
Solde à la fin	1 456 721	664 218	5 020 163	46 279	3 526	2 599 820	1 642 448	101 576	176 507	69 722	11 780 980
Amortissement cumulé											
Solde au début	1 430 587	662 000	5 020 163	46 279	-	2 100 417	1 199 238	101 576	176 507	20 335	10 757 102
Amortissement	13 989	2 218	-	-	333	233 127	237 168	-	-	17 431	504 266
Radiations	-	-	-	-	-	(3 834)	(318)	-	-	-	(4 152)
Solde à la fin	1 444 576	664 218	5 020 163	46 279	333	2 329 710	1 436 088	101 576	176 507	37 766	11 257 216
Valeur nette comptable											
	12 145	-	-	-	3 193	270 110	206 360	-	-	31 956	523 764

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Améliorations locatives	Ameublement	Développement informatique	Équipement divers	Équipement spécialisé	Équipement informatique	Logiciels	Systèmes téléphoniques	Outil de collecte	Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location- acquisition	31 mars 2017
En \$											
Coût											
Solde au début	1 836 661	664 218	5 020 163	46 279	-	2 371 961	1 554 036	101 576	176 507	69 722	11 841 123
Acquisitions	-	-	-	-	-	87 038	97 456	-	-	-	184 494
Radiations	(386 959)	-	-	-	-	(9 379)	(28 459)	-	-	-	(424 797)
Solde à la fin	1 449 702	664 218	5 020 163	46 279	-	2 449 620	1 623 033	101 576	176 507	69 722	11 600 820
Amortissement cumulé											
Solde au début	1 779 980	658 232	5 020 163	46 279	-	1 888 260	993 645	101 576	176 507	2 905	10 667 547
Amortissement	27 864	3 768	-	-	-	221 536	233 774	-	-	17 430	504 372
Radiations	(377 257)	-	-	-	-	(9 379)	(28 181)	-	-	-	(414 817)
Solde à la fin	1 430 587	662 000	5 020 163	46 279	-	2 100 417	1 199 238	101 576	176 507	20 335	10 757 102
Valeur nette comptable											
	19 115	2 218	-	-	-	349 203	423 795	-	-	49 387	843 718

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. L'exposition maximale de l'Institut au risque de crédit est liée à la trésorerie, aux débiteurs (excluant les taxes à recevoir) et aux services rendus non facturés.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est faible étant donné qu'il est déposé auprès du fonds général du fonds consolidé du revenu.

L'Institut ne croit pas être exposé à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses débiteurs et des services rendus non facturés. En effet, la majorité de ses clients sont à l'intérieur du périmètre gouvernemental. Ainsi, le risque de crédit est moindre compte tenu de l'assurance du recouvrement de ces débiteurs.

	2018	2017
Débiteurs :		
Moins de 30 jours	5 781 451 \$	3 289 294 \$
De 30 à 60 jours	18 868	4 083 273
Plus de 60 jours	25 000	73 855
	5 825 319	7 446 422
Services rendus non facturés	471 922	285 808
	6 297 241 \$	7 732 230 \$

L'Institut n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances pour les débiteurs présentés dans le tableau précédent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'Institut gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. L'Institut établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels, qui sont tous dus dans le prochain exercice, se détaillent comme suit :

	2018	2017
Fournisseurs	99 016 \$	254 873 \$
Frais courus à payer	112 878	48 633
Traitements et temps supplémentaire à payer	1 039 371	814 633
Provision pour indemnités de vacances dues aux employés	2 056 678	2 093 622
	3 307 943 \$	3 211 761 \$

11. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

Obligations contractuelles

L'Institut s'est engagé à verser des sommes en vertu de différentes ententes d'honoraires professionnels, d'achats de données et de services informatiques. L'échéancier se détaille comme suit :

	Valeur initiale	Solde au 31 mars 2018	Échéancier au 31 mars		
			2019	2020	2021
En \$					
Obligations contractuelles avec des parties non apparentées					
Ententes fournisseurs	1 286 737	513 383	323 024	162 065	28 294

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

11. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

Droits contractuels

	Valeur initiale	Solde au 31 mars 2018	Échéancier au 31 mars				
			2019	2020	2021	2022	2023 et plus
En \$							
Droits contractuels avec des parties apparentées							
Ententes de service	28 460 360	10 723 798	7 812 447	1 475 111	627 240	468 000	341 000
Droits contractuels avec des parties non apparentées							
Ententes de service	4 925 628	2 417 360	870 745	275 115	220 500	210 500	840 500
Total	33 385 988	13 141 158	8 683 192	1 750 226	847 740	678 500	1 181 500

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Institut est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du comité de direction générale ainsi que du directeur général de l'Institut.

Aucune transaction n'a été conclue entre l'Institut et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

L'Institut n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

États financiers

de l'exercice clos le 30 juin 2017

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

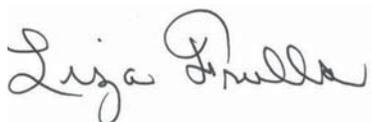
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de gestion des risques dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de gestion des risques pour discuter de tout élément concernant son audit.

La directrice générale,



L'honorable Liza Frulla, C.P., C.M., O.Q.

Le directeur général associé des finances
et de l'administration,



Dany Gauthier, CPA, CA

Montréal, le 5 octobre 2017



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2017, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net, l'état des gains et pertes de réévaluation et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec n'a pas comptabilisé aux 30 juin 2017 et 2016, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations et d'autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui prévoient la comptabilisation des subventions à recevoir lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	AUGMENTATION (DIMINUTION) ESTIMÉE	
	2017 \$	2016 \$
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	50 629 348	52 261 664
Subventions reportées relatives aux immobilisations	22 670 545	25 625 381
Actif net investi en immobilisations financées par la dette à long terme	27 958 803	26 636 283
État des résultats		
Subventions du gouvernement du Québec	1 322 520	1 101 622
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 322 520)	(1 101 622)

Opinion avec réserve

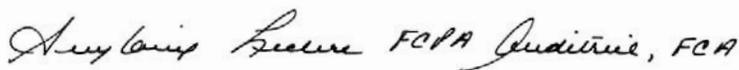
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2017 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Montréal, le 5 octobre 2017

État des résultats

de l'exercice clos le 30 juin 2017

	2017 \$	2016 \$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec	27 333 268	26 449 278
Virement des subventions du gouvernement du Québec reportées relatives aux immobilisations (note 10)	-	14 265
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	2 198 988	1 395 283
Enseignement régulier	1 598 324	1 337 713
Restauration	2 708 848	2 434 026
Hébergement	1 892 335	1 729 695
Intérêts sur placements de portefeuille	196 595	206 060
Services professionnels	185 391	148 099
Location de salles	280 699	207 742
Stationnement	132 105	133 796
Dons et commandites	62 068	69 555
Autres produits	359 353	373 287
	36 947 974	34 498 799
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	19 192 540	19 589 581
Fournitures pédagogiques et administratives	2 748 162	2 533 811
Entretien, réparations et services publics	2 131 124	2 129 794
Services auxiliaires	2 501 221	2 269 966
Taxes foncières et autres	1 848 836	1 522 789
Formateurs, conférenciers et soutien étudiant	809 339	536 088
Services professionnels	978 647	616 687
Communications et déplacements	903 116	743 614
Autres frais administratifs	258 781	171 305
Intérêts sur la dette à long terme	2 301 140	2 324 970
Autres frais financiers	207 806	171 590
Amortissement des immobilisations	3 689 784	3 290 703
Perte à la radiation d'immobilisations	-	3 010
Pertes réalisées sur placements de portefeuille	26 821	84 514
	37 597 317	35 988 422
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(649 343)	(1 489 623)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

de l'exercice clos le 30 juin 2017

ACTIF NET (note 3)	2017					2016
	SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Apports du gouvernement du Québec	1 686 227	-	-	-	1 686 227	1 686 227
Investi en immobilisations non subventionnées	820 420	(169 164)	220 827	235 655	1 107 738	820 420
Investi en immobilisations financées par la dette à long terme	(26 636 283)	(1 322 520)	-	-	(27 958 803)	(26 636 283)
Grevé d'affectations d'origine interne	1 853 765	(182 928)	-	42 523	1 713 360	1 853 765
Non affecté	214 164	1 025 269	(220 827)	(278 178)	740 428	214 164
Total	(22 061 707)	(649 343)	-	-	(22 711 050)	(22 061 707)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

de l'exercice clos le 30 juin 2017

	2017	2016
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	44 085	45 803
Pertes non réalisées sur les placements de portefeuille	(57 219)	(86 232)
Pertes réalisées sur les placements de portefeuille, reclassées dans l'état des résultats	26 821	84 514
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice	(30 398)	(1 718)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	13 687	44 085

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

au 30 juin 2017

	2017 \$	2016 \$
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	2 865 388	3 291 365
Créances (note 5)	806 276	522 589
Stocks	456 369	486 545
Subventions à recevoir	418 321	355 628
Placements de portefeuille (note 6)	3 638 242	1 588 953
Charges payées d'avance	1 126 865	935 579
	9 311 461	7 180 659
Placements de portefeuille (note 6)	1 163 525	3 900 744
Immobilisations (note 7)	25 007 278	27 757 137
	35 482 264	38 838 540
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 8)	4 608 081	4 658 089
Produits perçus d'avance	664 652	416 509
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	2 345 194	2 236 861
	7 617 927	7 311 459
Subventions reportées relatives aux immobilisations (note 10)	177 411	236 428
Provision pour congés de maladie (note 11)	4 022 306	4 601 098
Dette à long terme (note 9)	46 361 983	48 707 177
	58 179 627	60 856 162
ACTIF NET (note 3)		
Apports du gouvernement du Québec	1 686 227	1 686 227
Actif net investi en immobilisations non subventionnées	1 107 738	820 420
Actif net investi en immobilisations financées par la dette à long terme	(27 958 803)	(26 636 283)
Actif net grevé d'affectations d'origine interne	1 713 360	1 853 765
Actif net non affecté	740 428	214 164
	(22 711 050)	(22 061 707)
Gains de réévaluation cumulés	13 687	44 085
	(22 697 363)	(22 017 622)
	35 482 264	38 838 540

Obligations contractuelles (note 12)

Pour le conseil d'administration,



Paolo Di Pietrantonio, CPA, CA
Président

Pour le comité de vérification et de gestion des risques,



Paolo Di Pietrantonio, CPA, CA
Président par intérim

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 30 juin 2017

	2017 \$	2016 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(649 343)	(1 489 623)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Perte à la radiation d'immobilisations	-	3 010
Amortissement des immobilisations	3 689 784	3 290 703
Virements des subventions reportées relatives aux immobilisations	(59 017)	(73 445)
Pertes réalisées sur placements de portefeuille	22 004	64 931
	3 003 428	1 795 576
Variation des éléments d'actif et de passif liés aux activités de fonctionnement (note 4)	(1 180 828)	(14 773)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 822 600	1 780 803
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(647 244)	(14 391 316)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements de portefeuille	(1 645 472)	(7 154 133)
Disposition de placements de portefeuille	2 281 000	6 385 690
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	635 528	(768 443)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	-	15 248 000
Remboursement de la dette à long terme	(2 236 861)	(2 248 684)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 236 861)	12 999 316
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE	(425 977)	(379 640)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 291 365	3 671 005
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 4)	2 865 388	3 291 365

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

au 30 juin 2017

1. Constitution et objets

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (l'Institut), corporation constituée par une loi spéciale (RLRQ, chapitre I-13.02), a pour objets de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

Les sommes reçues par l'Institut doivent être affectées au paiement de ses obligations et, à la demande du gouvernement, le solde doit être versé au fonds général du fonds consolidé du revenu.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.C.R., 1985, 5^e suppl.), l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers de l'Institut sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'Institut a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de l'Institut exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations et la juste valeur des placements de portefeuille. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits

Subventions

La subvention autorisée annuellement par le gouvernement du Québec comprend une portion relative aux immobilisations et autres charges financées par la dette à long terme et une portion relative au fonctionnement. La subvention est comptabilisée à titre de produit au cours de l'exercice pour lequel elle a été octroyée.

Les autres subventions sont comptabilisées lorsqu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée. L'Institut applique la méthode du report pour les autres subventions. Ainsi, les subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont constatées à titre de produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles réfèrent. Les subventions affectées aux charges d'exercices futurs sont constatées à titre de produit au cours de l'exercice durant lequel sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées.

Les subventions reçues sous forme d'immobilisations qui ne sont pas amorties sont présentées à titre d'augmentation directe de l'actif net. Le virement des subventions autres que celle du gouvernement du Québec est comptabilisé au poste Autres produits dans l'état des résultats.

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Prestation de services et ventes

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation

L'Institut a désigné les placements de portefeuille comme étant classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation au poste des gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements de portefeuille, jusqu'à ce qu'ils soient décomptabilisés. Le gain ou la perte de réévaluation cumulé associé aux placements de portefeuille décomptabilisés est reclassé dans l'état des résultats.

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances (à l'exception des taxes) ainsi que les subventions à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des charges sociales et des taxes) ainsi que la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les placements de portefeuille, composés d'obligations, sont évalués au cours du marché selon les prix publiés par des courtiers sur des marchés actifs pour des instruments identiques ou similaires.

Hiérarchie de la juste valeur

L'Institut classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- Niveau 1 : prix (non ajusté) sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires ;
- Niveau 2 : données autres que les prix visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c.-à-d. les prix) ou indirectement (c.-à-d. les dérivés des prix) ;
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Institut consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes en banque, les placements rachetables en tout temps ainsi que ceux dont l'échéance est inférieure ou égale à 90 jours à partir de leur date d'acquisition qui sont facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les coûts sont établis selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Immobilisations corporelles

Bâtiment	4 %
Aménagements de nature permanente	10 %
Équipement de cuisine et matériel technique	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	25 %

Immobilisations incorporelles

Logiciels	20 %
-----------	------

Le terrain, les projets en cours et les œuvres d'art ne sont pas amortis. Les œuvres d'art sont constituées d'une sculpture et d'une collection de tableaux originaux exposés sur les étages de l'Hôtel pour lesquels ils ont été créés spécialement.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'Institut, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne peut pas faire l'objet de reprises par la suite.

Avantages sociaux*Régimes de retraite*

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées, étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provisions pour vacances et pour congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque l'Institut estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. La direction revoit ses hypothèses et les modifie, s'il y a lieu. Le passif et les charges correspondantes sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de leurs journées de maladie.

3. Actif net

Les apports du gouvernement du Québec d'un montant de 1 686 227 \$ sont constitués d'un montant de 1 034 500 \$ investi en immobilisations non amortissables (le terrain et des œuvres d'art) et d'un montant de 651 727 \$ non affectés.

Les gains de réévaluation cumulés sont non affectés.

L'Institut a contracté des dettes à long terme à la suite de l'acquisition d'immobilisations. Ces dettes seront remboursées, en partie ou en totalité, à l'aide de subventions annuelles du gouvernement au cours des exercices futurs. Ces subventions seront comptabilisées au moment où elles seront autorisées par le Parlement.

Puisque cette comptabilisation des produits n'est pas synchronisée avec celle de la charge d'amortissement, il s'ensuit un décalage entre la comptabilisation des produits de subventions du gouvernement du Québec et celle de la charge d'amortissement des immobilisations concernées. Au 30 juin 2017, cette situation a un impact d'un montant de 1 322 520 \$ (2016 : 1 101 622 \$) sur l'insuffisance des produits par rapport aux charges liés aux activités de l'exercice et d'un montant de 27 958 803 \$ (2016 : 26 636 283 \$) sur l'actif net de l'Institut. Si le gouvernement du Québec autorise des subventions futures relatives à ces dettes, l'écart créé à l'actif net se renversera au fur et à mesure de ces autorisations.

4. État des flux de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant à l'état des flux de trésorerie et à l'état de la situation financière comprennent les montants suivants :

	2017 \$	2016 \$
Encaisse	2 484 197	2 085 615
Obligations de municipalités portant intérêt à des taux fixes de 2,15 % à 2,50 %, rachetables, dont les échéances sont en juillet 2017	381 191	1 205 750
	2 865 388⁽¹⁾	3 291 365

(1) : Le solde inclut des pertes réalisées sur les équivalents de trésorerie d'un montant de 4 817 \$ (2016 : 17 568 \$).

Variation des éléments d'actif et de passif liés au fonctionnement

	2017 \$	2016 \$
Créances	(283 687)	(112 480)
Stocks	30 176	(139 542)
Subvention à recevoir	(62 693)	(355 628)
Charges payées d'avance	(191 286)	118 910
Charges à payer et frais courus	(342 689)	661 717
Produits perçus d'avance	248 143	13 255
Subvention perçue d'avance	-	(173 175)
Autre passif	-	(56 546)
Provision pour congés de maladie	(578 792)	28 716
	(1 180 828)	(14 773)

Information supplémentaire

	2017 \$	2016 \$
Intérêts versés	2 309 034	2 297 212
Intérêts reçus	235 879	326 121

Au 30 juin 2017, le poste Charges à payer et frais courus inclut un montant de 292 681 \$ lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles (2016 : - \$).

5. Créances

	2017 \$	2016 \$
Débiteurs		
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	469 790	74 841
Enseignement régulier	15 987	30 388
Restauration et hébergement	155 869	202 857
Autres créances	116 162	125 689
	757 808	433 775
Taxes	17 570	51 343
Intérêts courus sur placements de portefeuille	30 898	37 471
	806 276	522 589

6. Placements de portefeuille

	2017 \$	2016 \$
Obligations de municipalités	4 801 767	5 489 697
Portion des placements de portefeuille échéant au cours du prochain exercice	3 638 242	1 588 953
	1 163 525	3 900 744

Les placements de portefeuille portent intérêt à des taux fixes variant de 2,25 % à 5,45 % (2016 : 1,60 % à 5,45 %). Ces placements de portefeuille viennent à échéance de septembre 2017 à novembre 2022 (2016 : d'octobre 2016 à novembre 2022).

Juste valeur

Les placements de portefeuille sont classés selon le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

7. Immobilisations

			2017	2016
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
	\$	\$	\$	\$
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain	795 900	-	795 900	795 900
Bâtiment	29 702 759	20 124 971	9 577 788	10 381 819
Aménagements de nature permanente	38 290 695	25 811 118	12 479 577	14 412 488
Équipement de cuisine et matériel technique	10 685 646	9 366 219	1 319 427	1 429 432
Équipement informatique	873 358	745 296	128 062	141 231
Matériel roulant	25 972	25 972	-	-
Œuvres d'art	304 463	-	304 463	304 463
	80 678 793	56 073 576	24 605 217	27 465 333
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	1 202 235	800 174	402 061	291 804
	81 881 028	56 873 750	25 007 278	27 757 137

Le coût des immobilisations radiées au cours de l'exercice est de 153 758 \$ et l'amortissement cumulé afférent est de 153 758 \$.

La répartition des projets en cours non amortis par catégorie d'immobilisation se détaille comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Bâtiment	432 719	40 693
Aménagements de nature permanente	12 590	19 191
	445 309	59 884
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Logiciels	169 094	100 336

8. Charges à payer et frais courus

	2017 \$	2016 \$
Salaires	754 072	745 643
Provisions pour vacances (note 11)	1 615 763	1 600 272
Charges sociales	714 069	757 352
Fournisseurs et frais courus	1 341 293	1 365 806
Intérêts courus	164 394	172 288
Taxes	18 490	16 728
	4 608 081	4 658 089

9. Dette à long terme

	2017 \$	2016 \$
Emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec remboursables par versements semestriels incluant capital et intérêts de :		
1 370 175 \$, au taux fixe de 5,26 %, échéant le 3 juin 2030	25 453 861	26 782 075
112 761 \$, au taux fixe de 4,68 %, échéant le 3 juin 2030	2 167 408	2 285 507
349 974 \$, au taux fixe de 4,54 %, échéant le 3 juin 2030	6 775 916	7 148 516
440 038 \$, au taux fixe de 3,09 %, échéant le 3 juin 2040	14 309 992	14 727 940
	48 707 177	50 944 038
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	(2 345 194)	(2 236 861)
	46 361 983	48 707 177

Les versements en capital exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2018	2 353 480 \$
2019	2 465 612
2020	2 583 250
2021	2 706 671
2022	2 836 166
2023 et suivants	<u>35 653 965</u>
	<u>48 599 144 \$</u>

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec en vertu du régime d'emprunts à court et à long terme institué par l'Institut, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à l'Institut les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celui-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

10. Subventions reportées relatives aux immobilisations

	2017 \$	2016 \$
Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec		
Solde au début	236 428	295 608
Virement de l'exercice	(59 017)	(59 180)
Solde à la fin	177 411	236 428
Gouvernement du Québec		
Solde au début	-	14 265
Virement de l'exercice	-	(14 265)
Solde à la fin	-	-
	177 411	236 428

11. Avantages sociaux

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2017, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, l'Institut verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (pour l'année civile 2016 11,46 % de la masse salariale admissible).

Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, s'élèvent à 1 429 489 \$ (2016 : 1 515 085 \$).

	2017 \$	2016 \$
PROVISION POUR VACANCES		
Solde au début	1 600 272	1 765 052
Charges de l'exercice	1 680 750	1 819 806
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 665 259)	(1 984 586)
Solde à la fin	1 615 763	1 600 272
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE		
Solde au début	4 601 098	4 572 382
Charges de l'exercice	348 046	823 241
Prestations versées au cours de l'exercice	(926 838)	(794 525)
Solde à la fin	4 022 306	4 601 098

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Institut. Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de les monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Ce programme a été modifié en fonction de la convention collective 2015-2020 intervenue au niveau des conditions salariales des fonctionnaires, des ouvriers et des professeurs. Depuis le 1^{er} avril 2017, ces employés peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile pour les fonctionnaires, les ouvriers et les professeurs. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

Ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2017	2016
RREGOP		
Taux d'actualisation	0,94 % à 3,44 %	0,89 % à 3,38 %
Taux de croissance de la rémunération incluant l'inflation	1,75 % à 2,75 %	2,50 % à 3,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	1 an à 27 ans	1 an à 27 ans
RRPE/RRAS		
Taux d'actualisation	0,00 % à 3,44 %	0,89 % à 3,38 %
Taux de croissance de la rémunération incluant l'inflation	1,75 % à 2,75 %	2,50 % à 3,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 an à 25 ans	1 an à 30 ans

12. Obligations contractuelles

En vertu de contrats échéant jusqu'en juin 2021 pour des services de consultation, pour le renouvellement de licences d'utilisation et de maintenance des logiciels, pour des travaux d'entretien des équipements mécaniques, informatiques et de bureautique, pour l'entretien ménager, pour le gardiennage et la sécurité et pour la réfection des toitures, l'Institut s'est engagé à payer un montant total de 14 018 892 \$ (2016 : 3 311 142 \$). Les contrats comportent une clause de résiliation. Les versements des prochains exercices se détaillent comme suit :

2018 :	5 959 588 \$
2019 :	3 360 443 \$
2020 :	3 173 415 \$
2021 :	1 525 446 \$

13. Instruments financiers

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion l'assurant de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Une proportion suffisante de placements est maintenue en titres facilement convertibles en trésorerie, sans impact financier significatif, afin d'être en mesure de pallier une matérialisation plus rapide que celle anticipée par des échéances fixes plus longues.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si ses contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats.

L'exposition maximale au risque de crédit de l'Institut correspond à la valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. L'Institut procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour créances douteuses pour tenir compte des pertes de crédit potentielles.

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les placements de portefeuille sont investis auprès d'institutions financières réputées ou dans des obligations gouvernementales, ce qui réduit au minimum le risque de crédit associé à ces actifs financiers. Le risque de crédit lié aux subventions à recevoir est réduit au minimum étant donné que ces dernières sont à recevoir du gouvernement du Québec.

L'analyse des débiteurs se détaille comme suit :

	2017		2016	
	VALEUR COMPTABLE BRUTE	PROVISION POUR MAUVAISES CRÉANCES	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
	\$	\$	\$	\$
Créances				
Courantes	680 500	-	680 500	248 676
En souffrance depuis :				
31 à 90 jours	85 349	-	85 349	138 885
91 à 365 jours	5 873	1 870	4 003	26 456
plus de 365 jours	72	72	-	19 758
	771 794	1 942	769 852	433 775

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

L'Institut considère qu'il détient à la fois suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie et de sources de financement, afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable le cas échéant.

Le tableau suivant présente les échéances des passifs financiers. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relatifs aux passifs financiers de l'Institut.

	2017					
	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS TOTAUX	MOINS D'UN AN	1 À 2 ANS	2 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIFS FINANCIERS						
Charges à payer et frais courus ¹	3 875 522	3 875 522	3 875 522	-	-	-
Dette à long terme	48 707 177	67 898 009	4 545 896	4 545 896	13 637 688	45 168 529
2016						
	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS TOTAUX	MOINS D'UN AN	1 À 2 ANS	2 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIFS FINANCIERS						
Charges à payer et frais courus ¹	3 884 009	3 884 009	3 884 009	-	-	-
Dette à long terme	50 944 038	72 444 619	4 545 896	4 545 896	13 637 688	49 715 139

¹ Excluant les charges sociales à payer et les taxes à payer

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le tableau suivant présente un aperçu de l'exposition de l'Institut au risque de taux d'intérêt :

	2017	2016
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Intérêts à taux fixe	2 865 388	3 291 365
Placements de portefeuille de moins de 365 jours - Intérêts à taux fixe	3 638 242	1 588 953
Placements de portefeuille de plus de 365 jours - Intérêts à taux fixe	1 163 525	3 900 744
	7 667 155	8 781 062

L'objectif de l'Institut est de gérer l'exposition de sa trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que de ses placements de portefeuille au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires, tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes.

La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur la juste valeur de sa trésorerie et équivalents de trésorerie et de ses placements de portefeuille. Une variation de 1 % des taux d'intérêt au 30 juin 2017 aurait eu pour effet d'augmenter ou de diminuer la juste valeur des placements de portefeuille et les gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements de portefeuille de 58 495 \$ (2016 : 101 687 \$).

La dette à long terme est assortie d'un taux d'intérêt fixe et expose donc l'Institut au risque de variations de la juste valeur découlant de la variation des taux. Le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposé l'Institut est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également étant donné que l'Institut prévoit le remboursement de la dette selon l'échéancier prévu.

14. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés divulguées dans les états financiers et comptabilisées à leur valeur d'échange, l'Institut est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés, autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Les principales opérations effectuées avec les apparentés, à l'exception de celles présentées distinctement dans les états financiers, se détaillent comme suit :

	2017 \$	2016 \$
Produits		
Enseignement régulier	406 460	374 255
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	145 555	-
Hébergement	124 071	166 842
Restauration	61 241	60 254
Services professionnels	31 215	53 870
Autres produits	4 624	7 032
	773 166	662 253
Charges		
Traitements et avantages sociaux	310 621	341 891
Fournitures pédagogiques et administratives	355 342	289 493
Entretien, réparations et services publics	553 842	577 223
Taxes foncières et autres	91 264	78 515
Services professionnels	91 458	85 623
Communications et déplacements	154 390	235 966
Autres frais administratifs	13 666	14 489
Intérêts sur la dette à long terme	2 309 034	2 297 212
	3 879 617	3 920 412

Les principaux soldes résultant des opérations effectuées avec des apparentés, à l'exception de ceux présentés distinctement dans les états financiers, se détaillent comme suit :

	2017 \$	2016 \$
Actif		
Créances	140 078	121 897
Charges payées d'avance	1 084	6 016
Passif		
Fournisseurs et frais courus	159 212	329 081
Intérêts courus	164 394	172 288
Produits perçus d'avance	58 000	-

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2016 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2017.

5.4 LES ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel concordent avec l'information fournie dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable d'appliquer les lois et les règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et approuve le budget et les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Luc Boileau

La directrice des services administratifs
et du secrétariat général,



Caroline Roy

Québec, le 20 juin 2018

5 Table des matières



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le

[Table des matières](#)

but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Québec, le 20 juin 2018

5 Table des matières

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Gouvernement du Québec	20 341 704	20 864 530	20 854 407
Autres revenus réseaux	258 821	279 432	378 352
Autres revenus	185 936	333 570	210 845
Intérêts	75 000	143 424	72 231
	20 861 461	21 620 956	21 515 835
Charges			
Traitements et avantages sociaux	19 851 896	18 308 940	16 717 843
Loyer	1 045 350	931 482	841 695
Services professionnels et administratifs	1 140 008	806 369	739 624
Services externes	852 522	795 242	533 553
Frais de déplacement	161 350	139 150	137 621
Papeterie, impression et frais de bureau	110 900	101 068	119 718
Frais de réunion, congrès et formation	103 500	103 723	111 348
Publicité, promotion et télécommunications	42 750	76 293	67 343
Frais généraux	43 500	68 323	54 654
Documentation	17 350	23 060	15 332
Assurances	3 500	4 520	4 220
Amortissement des immobilisations corporelles	235 000	218 853	251 700
	23 607 626	21 577 023	19 594 651
Excédent (déficit) de l'exercice	(2 746 165)	43 933	1 921 184
Excédent cumulé au début de l'exercice	7 551 274	7 551 274	5 630 090
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	4 805 109	7 595 207	7 551 274

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2018

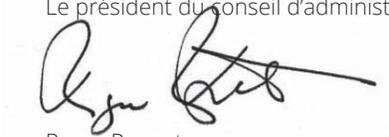
	2018	2017
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie	10 324 572	4 324 395
Équivalents de trésorerie	-	5 000 000
	10 324 572	9 324 395
Contributions à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	1 825 570	2 859 682
Débiteurs (note 4)	1 300 127	613 400
	13 450 269	12 797 477
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	2 423 564	2 077 723
Contributions reportées	404 466	413 793
Provision pour vacances (note 6)	1 644 588	1 409 026
Provision pour congés de maladie (note 6)	1 797 171	1 498 127
Provision pour allocation de transition (note 6)	296 512	292 533
	6 566 301	5 691 202
Actifs financiers nets	6 883 968	7 106 275
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	698 703	435 270
Charges payées d'avance	12 536	9 729
	711 239	444 999
Excédent cumulé (note 8)	7 595 207	7 551 274

Obligations contractuelles (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président-directeur général,

 Luc Boileau

Le président du conseil d'administration,

 Roger Paquet

5 Table des matières

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
	\$	\$	\$
Excédent (déficit) de l'exercice	(2 746 165)	43 933	1 921 184
Acquisition d'immobilisations corporelles	80 000	(482 286)	(167 841)
Amortissement des immobilisations corporelles	235 000	218 853	251 700
	(2 431 165)	(219 500)	2 005 043
Variation des charges payées d'avance	-	(2 807)	26 642
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(2 431 165)	(222 307)	2 031 685
Actifs financiers nets au début de l'exercice	7 106 275	7 106 275	5 074 590
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	4 675 110	6 883 968	7 106 275

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2017
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	43 933	1 921 184
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	218 853	251 700
	262 786	2 172 884
Variations des actifs et passifs reliés au fonctionnement :		
Contributions à recevoir du MSSS	1 034 112	(1 947 783)
Débiteurs	(686 727)	5 911
Créditeurs et charges à payer	310 440	527 568
Contributions reportées	(9 327)	(1 449)
Provision pour vacances	235 562	208 863
Provision pour congés de maladie	299 044	160 412
Provision pour allocation de transition	3 979	4 434
Charges payées d'avance	(2 807)	26 642
	1 184 276	(1 015 402)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 447 062	1 157 482
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(446 885)	(116 018)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 000 177	1 041 464
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	9 324 395	8 282 931
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	10 324 572	9 324 395

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (ci-après « l'Institut »), constitué par la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux* (RLRQ, chapitre I-13.03), a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux. Il réalise notamment plusieurs activités d'évaluations, d'analyses et de recherches et entretient d'étroites collaborations avec les cliniciens, les gestionnaires et les chercheurs dans le domaine de la prestation des soins et services et avec l'ensemble des acteurs du système de santé et des services sociaux.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, c.1, 5^e supplément) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c.I-3), l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

L'Institut a succédé au Conseil du médicament, constitué en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'assurance médicaments* (RLRQ, chapitre A-29.01) et à l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, constituée par le décret n° 855-2000 (2000, G.O.2, 5248). Les opérations concernant le compte à fins déterminées de l'Institut à l'égard du décret cité précédemment ne font pas partie du cours normal de ses activités (note 12).

La Loi concernant les soins de fin de vie (L.R.C. c. S-32.0001) a institué, en vertu de l'article 38, la Commission sur les soins de fin de vie. La Commission des soins de fin de vie est composée de onze membres qui sont nommés par le gouvernement au premier alinéa de l'article 39 de cette loi. La gouverne et les opérations de la Commission sont indépendantes des activités normales de l'Institut (note 13).

2. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2017, l'Institut a adopté prospectivement les cinq nouvelles normes suivantes : SP 2200, Information relative aux apparentés; SP 3210, Actifs; SP 3320, Actifs éventuels; SP 3380, Droits contractuels; SP 3420, Opérations interentités.

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informa-

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

tions doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de l'Institut. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**Référentiel comptable**

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément au *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. La provision pour

congrés de maladie, la provision pour allocation de transition ainsi que la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devise.

Instruments financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les contributions à recevoir du MSSS et les débiteurs (exception faite des taxes à la consommation) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et charges à payer (exception faite de certains avantages sociaux à payer) et la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Revenus**Gouvernement du Québec**

Les contributions de l'exercice sont inscrites à titre de revenu dans l'exercice où elles sont autorisées, que tous les critères d'admissibilité sont rencontrés et, le cas échéant, que les stipulations sont respectées. Elles sont comptabilisées en contributions reportées lorsque les stipulations imposées

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Autres revenus réseaux, autres revenus et revenus d'intérêts

Les autres revenus réseaux sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus d'intérêts sont constatés selon le nombre de jours de détention des équivalents de trésorerie.

Actifs financiers**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie se compose des soldes en banque. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Les équivalents de trésorerie consistent, le cas échéant, en dépôts à terme assortis d'échéance de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

Passifs**Avantages sociaux****Régime de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que l'Institut ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée de la carrière active des employés.

Provision pour allocation de transition

L'obligation à long terme découlant de l'allocation de transition accumulée par le cadre est évaluée sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et la charge correspondante qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par le cadre, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

Provision pour vacances

La provision pour vacances n'a fait l'objet d'aucun calcul d'actualisation. L'Institut estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de l'Institut sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée indiquée ci-dessous.

Catégorie	Durée
Développement informatique	5 ans
Équipements de communication multimédia	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

4. DÉBITEURS

	2018	2017
	\$	\$
Gouvernement du Québec	186 891	154 722
Gouvernement du Québec – compte à fins déterminées (note 12)	979 987	278 343
Taxes à la consommation	66 211	157 276
Autres	67 038	23 059
	1 300 127	613 400

Table des matières

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2018	2017
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	1 350 052	1 092 103
Traitements	658 651	429 468
Avantages sociaux	414 861	556 152
	2 423 564	2 077 723

6. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel régulier de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est passé de 15,03 % à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de com-

pensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, l'Institut verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élevaient à 1 215 968 \$ (2017 : 1 350 035 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont pris en charge en totalité par l'Institut. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer, en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, à raison de 50 % pour les 132 premiers jours accumulés. Les salariés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées, peu importe le nombre, comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ à la retraite ou en préretraite.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

Ce programme a été modifié en fonction de la convention collective 2015-2020 intervenue en juin 2016 au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec et en fonction de l'entente de principe intervenue en mars 2018 au niveau des conditions salariales des professionnels du gouvernement du Québec. Conséquemment à ces modifications, l'INESSS a renouvelé la convention collective pour 5 ans de 2017-2022 du personnel de soutien et technique en fonction des mêmes paramètres. Depuis le 1^{er} avril 2018, les membres du syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec inc, dont l'INESSS fait partie, peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de

20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour le personnel professionnel, les mêmes modalités ainsi que l'application de mesures transitoires s'appliqueront à la date convenue lors de la négociation de la convention collective qui aura lieu à compter de l'automne 2018.

La provision pour congés de maladie cumulables a fait l'objet d'une actualisation sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2018 :

2018					
Ancien programme			Nouveau programme		
			RREGOP		
	RREGOP	RRPE et RRAS	Anciennes banques (56 ans et plus)	Anciennes banques (55 ans et moins)	Nouvelles banques
Taux d'indexation	3,55 %	3,56 %	0,00 %	3,30 %	3,56 %
Taux d'actualisation	3,03 %	2,85 %	0,00 %	2,36 %	2,85 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	17 ans	10 ans	-	4 ans	10 ans

↳ Table des matières

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

2017		
Ancien programme		
	RREGOP	RRPE et RRAS
Taux d'indexation	3,55 %	3,75 %
Taux d'actualisation	3,22 %	2,41 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	17 ans	8 ans

Provision pour allocation de transition

L'allocation de transition est payable au moment du départ de l'employé, sauf si la personne concernée quitte pour occuper un poste dans le secteur public pendant la période correspondant à son allocation.

Provision pour vacances, congés de maladie et allocation de transition

Les variations de la provision pour vacances, congés de maladie et allocation de transition se détaillent comme suit :

	2018			2017		
	Vacances	Congés de maladie	Allocation de transition	Vacances	Congés de maladie	Allocation de transition
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde du début de l'exercice	1 409 026	1 498 127	292 533	1 200 163	1 337 715	288 099
Charges de l'exercice	1 150 477	624 778	3 979	1 089 764	468 257	4 434
Prestations versées au cours de l'exercice	(914 915)	(325 734)	-	(880 901)	(307 845)	-
Solde à la fin de l'exercice	1 644 588	1 797 171	296 512	1 409 026	1 498 127	292 533

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018			2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Développement informatique	413 454	348 080	65 374	369 754	309 643	60 111
Équipements de communication multimédia	153 166	63 130	90 036	148 079	48 067	100 012
Équipement informatique	688 274	455 863	232 411	510 465	353 974	156 491
Mobilier et équipements	575 320	374 931	200 389	431 854	319 987	111 867
Améliorations locatives	130 511	20 018	110 493	18 287	11 498	6 789
	1 960 725	1 262 022	698 703	1 478 439	1 043 169	435 270

↳ Table des matières

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

Les coûts des acquisitions et de l'amortissement pour l'exercice clos le 31 mars 2018 sont les suivants :

	2018	2017	2018	2017
	Acquisitions	Acquisitions	Amortissement	Amortissement
	\$	\$	\$	\$
Développement informatique	43 700	-	38 437	55 177
Équipements de communication multimédia	5 087	7 181	15 063	14 568
Équipement informatique	177 809	115 317	101 889	132 390
Mobilier et équipements	143 466	45 343	54 944	45 907
Améliorations locatives	112 224	-	8 520	3 658
	482 286	167 841	218 853	251 700

L'Institut a acquis des équipements informatiques pour un montant de 5 871 \$ (2017 : 40 878 \$) qui n'ont pas été mis en service au 31 mars 2018. En conséquence, l'Institut n'a pas comptabilisé d'amortissement sur ces acquisitions.

Au 31 mars 2018, les acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les créiteurs et charges à payer totalisent 87 224 \$ (2017 : 51 823 \$).

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

8. EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé se compose de l'excédent cumulé non affecté et de l'excédent cumulé affecté.

2018									
Excédent cumulé affecté									
	Vice-présidence science et gouvernance clinique	Direction des services de santé et de l'évaluation des technologies	Direction des services sociaux	Direction du médicament	Direction des services administratifs et du secrétariat général	INESSS – Pertinence clinique	Total	Excédent cumulé non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	326 038	1 967 392	1 251 057	188 601	287 737	189 611	4 210 436	3 340 838	7 551 274
Affectation de l'exercice	1 025 085	1 256 348	32 811	1 026 594	-	-	3 340 838	(3 340 838)	-
Utilisation de l'exercice	(425 361)	(1 012 768)	(476 192)	(406 944)	(68)	-	(2 321 333)	2 321 333	-
Excédent de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	43 933	43 933
Solde à la fin de l'exercice	925 762	2 210 972	807 676	808 251	287 669	189 611	5 229 941	2 365 266	7 595 207

↳ Table des matières

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

2017									
Excédent cumulé affecté									
	Vice-présidence science et gouvernance clinique	Direction des services de santé et de l'évaluation des technologies	Direction des services sociaux	Direction du médicament	Direction des services administratifs et du secrétariat général	INESSS – Pertinence clinique	Total	Excédent cumulé non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	354 375	1 502 414	395 904	197 568	236 865	-	2 687 126	2 942 964	5 630 090
Affectation de l'exercice	113 265	1 157 609	988 738	150 000	90 000	300 000	2 799 612	(2 799 612)	-
Utilisation de l'exercice	(141 602)	(692 631)	(133 585)	(158 967)	(39 128)	(110 389)	(1 276 302)	1 276 302	-
Excédent de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	1 921 184	1 921 184
Solde à la fin de l'exercice	326 038	1 967 392	1 251 057	188 601	287 737	189 611	4 210 436	3 340 838	7 551 274

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Institut a conclu des ententes d'occupation de locaux renouvelables annuellement et résiliables en tout temps ainsi que des ententes de location d'équipements échéant à différentes dates. L'Institut s'est engagé à verser un montant total de 932 739 \$ (2017 : 822 604 \$).

Les paiements annuels minimaux dans le cadre de ces ententes pour les quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

	2019	2020	2021
	\$	\$	\$
Ententes d'occupation de locaux	921 943		
Ententes de location d'équipements	8 721	1 934	141
	930 664	1 934	141

10. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

L'Institut a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui lui permettent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter

les conditions de contrats. Les risques de crédit pour l'Institut sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux contributions à recevoir du MSSS et aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation. Au 31 mars 2018, l'exposition maximale au risque de crédit est la suivante :

	2018	2017
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 324 572	9 324 395
Contributions à recevoir du MSSS		
Moins de 30 jours	925 000	1 618 257
De 30 à 60 jours	734 000	500 000
De 61 à 90 jours	-	-
Plus de 90 jours	66 570	741 425
	1 825 570	2 859 682
Débiteurs		
Moins de 30 jours	189 968	406 901
De 30 à 60 jours	701 644	-
De 61 à 90 jours	21 971	166
Plus de 90 jours	320 333	49 057
	1 233 916	456 124
	13 384 058	12 640 201

Table des matières

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie soient placés auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux contributions à recevoir du MSSS et aux débiteurs est réduit puisque 95 % (2017 : 95 %) de ces derniers proviennent principalement d'entités gouvernementales.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

L'Institut finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles par les flux de trésorerie provenant principalement des contributions gouvernementales. L'Institut respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les prévisions budgétaires et de trésorerie établies, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

L'Institut est exposé au risque de liquidité sur ses créditeurs et charges à payer (exception faite des avantages sociaux à payer) et sur la provision pour vacances. Au 31 mars 2018, l'exposition maximale au risque de liquidité est la suivante :

	2018	2017
	\$	\$
Créditeurs et charges à payer		
Moins de 30 jours	1 654 694	962 881
De 30 à 60 jours	71 229	68 107
De 61 à 90 jours	15 110	36 814
Plus de 90 jours	267 670	453 769
	2 008 703	1 521 571
Provision pour vacances		
Moins d'un an	1 644 588	1 409 026
	3 653 291	2 930 597

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le seul risque auquel l'Institut est exposé est le risque de taux d'intérêt.

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Original signé
Nicole Damestoy
Présidente-directrice générale

Original signé
Claude Bernier, CPA, CA
Directeur des ressources financières, matérielles et de la coordination administrative

Québec, le 20 juin 2018



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national de santé publique du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Institut national de santé publique du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2018 et 2017, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que l'Institut national de santé publique du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'Institut national de santé publique du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation estimée	
	En dollars	
	2018	2017
État de la situation financière		
Subventions à recevoir		
Gouvernement du Québec	15 635 897	14 128 081
Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	15 635 897	14 128 081
Dettes nettes et excédent cumulé	-	-

Opinion avec réserve

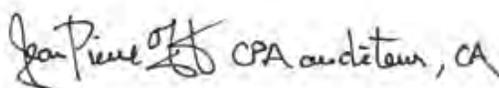
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2018 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, le 20 juin 2018

État des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018		2017
	BUDGET \$	RÉEL \$	RÉEL \$
Revenus			
Subventions du gouvernement du Québec	60 651 100	59 980 457	57 146 876
Subventions du gouvernement du Canada	1 491 200	1 849 026	2 119 735
Ventes de services	7 962 700	8 860 219	7 921 410
Autres revenus	2 009 400	1 377 906	1 853 719
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles (note 14)	380 000	233 034	260 092
Intérêts	235 000	398 251	282 602
	72 729 400	72 698 893	69 584 434
Charges			
Salaires et avantages sociaux (note 4)	48 886 300	45 995 896	44 834 069
Services professionnels et administratifs	6 825 500	5 780 656	5 660 265
Fournitures médicales et de laboratoire	3 531 900	3 643 207	3 260 985
Locaux	5 320 700	5 288 913	5 169 734
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	3 192 700	2 388 120	2 345 970
Frais de déplacement	980 300	999 146	655 080
Intérêts sur la dette	–	–	2 075
Frais de bureau	430 500	504 104	577 195
Papeterie et impression	286 500	287 364	276 208
Frais de comité	68 200	76 932	65 868
Entretien et réparations	3 793 100	3 767 313	4 204 859
Frais d'organisation de formation externe	274 000	240 234	290 037
Formation interne	212 000	168 753	201 605
Télécommunications	230 400	235 792	236 847
Documentation	262 600	310 825	220 169
Matériel roulant	82 000	168 846	113 940
Location d'équipements	129 500	152 305	132 849
Assurances	76 100	72 334	73 512
Créances irrécouvrables	25 000	66 653	69 049
Frais bancaires	18 000	11 461	13 916
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations corporelles	–	(5 280)	1 295
	74 625 300	70 153 574	68 405 527
Excédent (déficit) de l'exercice	(1 895 900)	2 545 319	1 178 907
Excédent cumulé au début de l'exercice	14 552 686	14 552 686	13 373 779
Excédent cumulé à la fin de l'exercice (notes 5 et 20)	12 656 786	17 098 005	14 552 686

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière au 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	16 593 069	11 995 205
Dépôts à terme (note 6)	11 250 000	11 000 000
Créances (note 7)	4 879 319	3 722 897
Subventions à recevoir (note 8)	11 810 290	11 373 761
	<u>44 532 678</u>	<u>38 091 863</u>
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 9)	13 130 632	12 198 892
Emprunt (note 10)	15 418 622	14 049 779
Dettes (note 11)	598 451	699 160
Revenus reportés (note 12)	23 046 378	20 832 160
Provision pour congés de maladie (note 13)	54 871	95 783
Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles (note 14)	1 240 128	946 974
	<u>53 489 082</u>	<u>48 822 748</u>
DETTE NETTE	<u>(8 956 404)</u>	<u>(10 730 885)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 15)	25 014 528	24 093 690
Stocks de fournitures	162 065	171 961
Charges payées d'avance	877 816	1 017 920
	<u>26 054 409</u>	<u>25 283 571</u>
EXCÉDENT CUMULÉ (note 5)	<u>17 098 005</u>	<u>14 552 686</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Obligations contractuelles (note 17)

Original signé
Nicole Damestoy
Présidente-directrice générale



Carole Larouche, MBA
Présidente du comité d'audit

État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018		2017
	BUDGET \$	RÉEL \$	RÉEL \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(1 895 900)	2 545 319	1 178 907
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 114 200)	(3 216 717)	(3 103 776)
Disposition et transfert d'immobilisations corporelles	–	126 602	(1 522 479)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 192 700	2 388 120	2 345 970
Intérêts capitalisés aux immobilisations corporelles	(150 000)	(218 843)	(154 761)
	(3 071 500)	(920 838)	(2 435 046)
Acquisition de stocks de fournitures	(3 200 000)	(3 633 311)	(3 278 700)
Acquisition de charges payées d'avance	(2 000 000)	(1 538 779)	(1 520 148)
Utilisation de stocks de fournitures	3 200 000	3 643 207	3 260 985
Utilisation de charges payées d'avance	2 000 000	1 678 883	1 764 750
	–	150 000	226 887
Diminution (augmentation) de la dette nette	(4 967 400)	1 774 481	(1 029 252)
Dette nette au début de l'exercice	(10 730 885)	(10 730 885)	(9 701 633)
Dette nette à la fin de l'exercice	(15 698 285)	(8 956 404)	(10 730 885)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	2 545 319	1 178 907
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 388 120	2 345 970
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(5 280)	1 295
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	(233 034)	(260 092)
	<u>4 695 125</u>	<u>3 266 080</u>
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Créances	(1 029 820)	(60 498)
Subventions à recevoir	(436 529)	(4 321 756)
Stocks de fournitures	9 896	(17 715)
Charges payées d'avance	140 104	244 602
Charges à payer et frais courus (note 15)	725 599	517 128
Revenus reportés	2 214 218	(359 196)
Encaissement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	526 188	491 500
Provision pour congés de maladie	(40 912)	(77 984)
	<u>2 108 744</u>	<u>(3 583 919)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>6 803 869</u>	<u>(317 839)</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Dépôts à terme remboursés	11 000 000	-
Dépôts à terme effectués (note 6)	(11 250 000)	(11 000 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	<u>(250 000)</u>	<u>(11 000 000)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 15)	(3 195 293)	(2 750 370)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	5 280	1 760
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(3 190 013)</u>	<u>(2 748 610)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts effectués	1 368 843	1 254 761
Remboursements de la dette	(134 835)	(90 009)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>1 234 008</u>	<u>1 164 752</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	<u>4 597 864</u>	<u>(12 901 697)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>11 995 205</u>	<u>24 896 902</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>16 593 069</u>	<u>11 995 205</u>
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts reçus	356 029	222 983
Intérêts versés	-	2 075

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

1 CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national de santé publique du Québec, ci-après « l'Institut », constitué par la *Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.1.1), est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux et les établissements de santé, institués en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), dans l'exercice de leur mission de santé publique.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Institut n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour congés de maladie et la provision pour vacances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie, les dépôts à terme, les créances (à l'exception des taxes à recevoir) et les subventions à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des taxes à payer et des charges sociales), l'emprunt et la dette sur billet sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Constataion des revenus

Les paiements de transfert relatifs aux projets spéciaux sont comptabilisés à titre de revenu lorsqu'ils sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité sont atteints. Ils sont comptabilisés à titre de revenus reportés ou de subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles lorsqu'ils sont assortis de stipulations qui créent un passif. Le revenu relatif au transfert est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que le passif est réglé.

Les subventions provenant de tiers (autres que les gouvernements) relatives aux projets spéciaux sont reportées lorsqu'elles sont grevées d'affectations d'origine externe qui stipulent comment elles doivent être utilisées, puis comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les revenus provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date du règlement et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

PASSIFS FINANCIERS

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. Les obligations à court terme sont comptabilisées au coût.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles

Les subventions reçues des partenaires pour l'acquisition ou sous forme d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées indiquées ci-dessous :

Aménagements majeurs	Sur la durée des baux
Équipements spécialisés	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels et licences	3 à 5 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipements spécialisés sous contrats de location-acquisition	10 ans

Les développements informatiques en cours ne sont pas amortis. Ils seront amortis à compter de la date de mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Ils sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel les stocks sont consommés.

3 ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2017, l'Institut a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

Normes	Adoption
SP 2200, <i>Information relative aux apparentés</i>	Prospective
SP 3210, <i>Actifs</i>	Prospective
SP 3320, <i>Actifs éventuels</i>	Prospective
SP 3380, <i>Droits contractuels</i>	Prospective
SP 3420, <i>Opérations interentités</i>	Prospective

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de l'Institut. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4 SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les salaires et avantages sociaux n'incluent pas les salaires des médecins, qui sont assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

5 EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé se compose de l'excédent cumulé non affecté et de l'excédent cumulé affecté.

	2018			2017
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Excédent cumulé non affecté				
Solde au début	644 539	407 866	1 052 405	1 555 240
Excédent annuel	1 188 593	2 131 862	3 320 455	2 055 074
Transfert de l'excédent cumulé affecté	–	12 812	12 812	–
Transfert à l'excédent cumulé affecté	(900 000)	(1 200 000)	(2 100 000)	(2 557 909)
Solde à la fin	933 132	1 352 540	2 285 672	1 052 405
Excédent cumulé affecté				
Solde au début	10 017 585	3 482 696	13 500 281	11 818 539
Déficit annuel relatif à l'excédent affecté	(610 479)	(164 657)	(775 136)	(876 167)
Transfert à l'excédent cumulé non affecté	–	(12 812)	(12 812)	–
Transfert de l'excédent cumulé non affecté	400 000	1 700 000	2 100 000	2 557 909
Solde à la fin	9 807 106	5 005 227	14 812 333	13 500 281
Total (note 20)	10 740 238	6 357 767	17 098 005	14 552 686

L'excédent cumulé affecté se compose de l'excédent cumulé affecté des activités régulières et de l'excédent cumulé affecté des projets spéciaux.

L'excédent cumulé affecté de 14 812 333 \$ (13 500 281 \$ en 2017) sera utilisé, conformément à la politique en vigueur adoptée par le conseil d'administration de l'Institut, pour combler le financement de projets autorisés ayant trait à l'innovation scientifique, pour des projets particuliers en relation directe avec la mission de l'Institut, pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, notamment des équipements spécialisés de laboratoire et des systèmes d'information, et pour la gestion des risques.

6 DÉPÔTS À TERME

	2018	2017
	\$	\$
Certificat de dépôt non rachetable, à taux fixe de 1,86 %, échéant le 2 mai 2018	8 000 000	–
Certificat de dépôt non rachetable, à taux fixe de 1,40 %, échéant le 3 mai 2018	3 250 000	–
Certificat de dépôt non rachetable, à taux fixe de 1,30 %, échu le 2 mai 2017	–	3 000 000
Certificat de dépôt non rachetable, à taux fixe de 1,75 %, échu le 2 novembre 2017	–	8 000 000
	11 250 000	11 000 000

7 CRÉANCES

	2018	2017
	\$	\$
Gouvernement du Québec	942 151	725 026
Gouvernement du Canada	2 187 886	1 317 106
Clients	1 749 282	1 680 765
	4 879 319	3 722 897

8 SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2018	2017
	\$	\$
Gouvernement du Québec	11 072 812	9 535 443
Gouvernement du Canada	342 859	546 934
Autres	394 619	1 291 384
	11 810 290	11 373 761

9 CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2018	2017
	\$	\$
Gouvernement du Québec	1 142 135	263 137
Provision pour congés de maladie payables annuellement	229 685	222 758
Provision pour vacances	3 698 380	3 643 146
Salaires	1 168 596	1 711 912
Charges sociales	1 373 310	242 312
Autres	5 518 526	6 115 627
	<u>13 130 632</u>	<u>12 198 892</u>

10 EMPRUNT

	2018	2017
	\$	\$
Marge de crédit	<u>15 418 622</u>	<u>14 049 779</u>

L'Institut dispose d'une marge de crédit pour la réalisation des activités liées au développement informatique en cours. La marge de crédit, d'un montant autorisé de 15 635 897 \$, porte intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, plus 0,3 %, et vient à échéance en octobre 2018. Au 31 mars 2018, le taux est de 1,880 % (1,198 % en 2017).

11 DETTE

	2018	2017
	\$	\$
Emprunt sur billet:		
Taux fixe de 2,45 %, versements mensuels de 604 \$ incluant capital et intérêts, échéant en février 2023	34 126	-
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition:		
Location d'équipement avec option d'achat, versements mensuels en capital de 6 945 \$, au taux de 2,9 %, échéant en avril 2022	340 305	416 700
Location d'équipement avec option d'achat, versements mensuels en capital de 4 870 \$, au taux de 2,9 %, échéant en janvier 2022	224 020	282 460
	<u>598 451</u>	<u>699 160</u>

Le montant des versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit :

	\$
2018-2019	148 879
2019-2020	148 436
2020-2021	148 601
2021-2022	139 030
2022-2023	13 505

12 REVENUS REPORTÉS

	2018			
	Gouvernement du Québec	Gouvernement du Canada	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde de début de l'exercice	17 717 514	401 450	2 713 196	20 832 160
Contributions de l'exercice courant	28 147 023	1 764 127	8 313 183	38 224 333
Virement de l'exercice	<u>(25 513 920)</u>	<u>(1 848 884)</u>	<u>(8 647 311)</u>	<u>(36 010 115)</u>
Solde de fin de l'exercice	<u>20 350 617</u>	<u>316 693</u>	<u>2 379 068</u>	<u>23 046 378</u>

12 REVENUS REPORTÉS (SUITE)

	2017			Total
	Gouvernement du Québec	Gouvernement du Canada	Autres	
	\$	\$	\$	\$
Solde de début de l'exercice	17 964 486	373 817	2 853 053	21 191 356
Contributions de l'exercice courant	22 927 481	2 146 168	8 085 996	33 159 645
Virement de l'exercice	(23 174 453)	(2 118 535)	(8 225 853)	(33 518 841)
Solde de fin de l'exercice	17 717 514	401 450	2 713 196	20 832 160

13 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible, et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est passé de 15,03 % à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur pour les participants au RRPE et au RRAS, et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, l'Institut doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 543 184 \$ (3 336 566 \$ en 2017). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

Les obligations relatives aux congés de maladie accumulés sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

L'Institut ne dispose pas d'un programme d'accumulation à long terme de congés de maladie. Cependant, l'Institut reconnaît les banques de maladie accumulées par les salariés lorsqu'ils sont transférés à l'Institut par un organisme disposant d'un tel programme. Par contre, le droit d'accumuler des congés de maladie se termine au moment du transfert. Cette provision est de 54 871 \$ au 31 mars 2018 (95 783 \$ en 2017).

14 SUBVENTIONS REPORTÉES RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018	2017
	\$	\$
Solde de début de l'exercice	946 974	715 566
Augmentation de l'exercice	526 188	491 500
Virement de l'exercice	(233 034)	(260 092)
	293 154	231 408
Solde de fin de l'exercice	1 240 128	946 974

15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Aménagements majeurs	Équipements spécialisés	Matériel informatique	Logiciels et licences	Matériel roulant	Mobilier et équipements	Améliorations locatives	Développements informatiques en cours	Équipements spécialisés sous contrats de location-acquisition	2018
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	11 969 580	12 471 752	3 676 719	1 913 224	1 459 841	3 920 886	261 546	15 778 054	708 900	52 160 502
Acquisitions	–	1 193 191	320 944	14 269	9 995	56 967	38 215	1 801 979	–	3 435 560
Radiations et transferts	–	(1 061 331)	(452 513)	–	–	–	–	(126 602)	–	(1 640 446)
Solde à la fin	11 969 580	12 603 612	3 545 150	1 927 493	1 469 836	3 977 853	299 761	17 453 431	708 900	53 955 616
Amortissement cumulé										
Solde au début	10 058 854	8 419 063	3 132 003	1 123 951	1 415 189	3 632 161	250 146	–	35 445	28 066 812
Amortissement	641 087	870 420	346 128	340 750	5 753	106 942	6 150	–	70 890	2 388 120
Radiations	–	(1 061 331)	(452 513)	–	–	–	–	–	–	(1 513 844)
Solde à la fin	10 699 941	8 228 152	3 025 618	1 464 701	1 420 942	3 739 103	256 296	–	106 335	28 941 088
Valeur comptable nette	1 269 639	4 375 460	519 532	462 792	48 894	238 750	43 465	17 453 431	602 565	25 014 528

	Aménagements majeurs	Équipements spécialisés	Matériel informatique	Logiciels et licences	Matériel roulant	Mobilier et équipements	Améliorations locatives	Développements informatiques en cours	Équipements spécialisés sous contrats de location-acquisition	2017
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	11 969 580	12 228 270	5 056 098	1 912 154	1 480 211	3 785 977	248 883	13 429 945	–	50 111 118
Acquisitions	–	1 271 797	198 516	109 177	–	134 909	12 663	822 575	708 900	3 258 537
Dispositions	–	–	–	–	(20 370)	–	–	–	–	(20 370)
Radiations et transferts	–	(1 028 315)	(1 577 895)	(108 107)	–	–	–	1 525 534	–	(1 188 783)
Solde à la fin	11 969 580	12 471 752	3 676 719	1 913 224	1 459 841	3 920 886	261 546	15 778 054	708 900	52 160 502
Amortissement cumulé										
Solde au début	9 417 767	8 639 767	4 313 711	888 069	1 413 823	3 530 457	248 880	–	–	28 452 474
Amortissement	641 087	807 611	396 187	343 989	18 681	101 704	1 266	–	35 445	2 345 970
Dispositions	–	–	–	–	(17 315)	–	–	–	–	(17 315)
Radiations	–	(1 028 315)	(1 577 895)	(108 107)	–	–	–	–	–	(2 714 317)
Solde à la fin	10 058 854	8 419 063	3 132 003	1 123 951	1 415 189	3 632 161	250 146	–	35 445	28 066 812
Valeur comptable nette	1 910 726	4 052 689	544 716	789 273	44 652	288 725	11 400	15 778 054	673 455	24 093 690

Les charges à payer et frais courus liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élèvent à 467 357\$ (261 216\$ en 2017). En 2017, un transfert de 1 525 534\$ n'est pas présenté à l'état des flux de trésorerie, étant donné qu'il n'entraîne pas de mouvement de trésorerie.

15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Les développements informatiques en cours incluent la participation de l'Institut à la réalisation de la phase québécoise de la solution pancanadienne nommée PANORAMA. Au 31 mars 2018, la participation de l'Institut, qui s'élève à 15 635 897 \$ (14 128 081 \$ en 2017), permet de développer un système d'information en protection des maladies infectieuses (SI-PMI) qui soutiendra les fonctions suivantes :

- La gestion de l'immunisation incluant le registre de vaccination, le suivi des manifestations cliniques inhabituelles et la gestion des produits immunisants;
- La surveillance et le signalement des syndromes infectieux et des maladies à déclaration obligatoire;
- La gestion des cas et des contacts des maladies infectieuses;
- La gestion des éclosions liées aux poussées épidémiques de maladies infectieuses;
- La gestion des alertes sanitaires.

Le développement en cours SI-PMI, d'un montant total autorisé de 34 884 335 \$, est financé de la façon suivante :

	\$
Marge de crédit autorisée (note 10)	15 635 897
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale	9 206 517
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	10 041 921
	34 884 335

Au 31 mars 2018, un montant de 31 148 619 \$ (29 506 999 \$ en 2017) a été investi dans le développement en cours SI-PMI et la participation dans l'actif s'élève à 15 635 897 \$ (14 128 081 \$ en 2017) pour l'Institut, à 9 206 517 \$ (9 206 517 \$ en 2017) pour le CIUSSS de la Capitale-Nationale et à 6 306 205 \$ (6 172 401 \$ en 2017) pour le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Les créances à recevoir liées au transfert d'immobilisations corporelles du développement en cours SI-PMI s'élèvent à 126 602 \$ (nulles en 2017).

La marge de crédit, d'un montant autorisé de 15 635 897 \$, est réservée à cette fin. Les intérêts de la marge de crédit, d'une somme de 218 843 \$ (154 761 \$ en 2017), sont capitalisés au coût du développement informatique en cours SI-PMI. Lorsque le développement informatique en cours SI-PMI sera terminé, la marge de crédit sera transférée dans un emprunt. Cet emprunt sera remboursé à partir de nouvelles subventions octroyées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Aucun amortissement n'a été comptabilisé relativement aux développements informatiques en cours, étant donné que les systèmes ne sont pas en service au 31 mars 2018.

16 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Institut est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la présidente-directrice générale de l'Institut.

L'Institut n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentés. Aucune transaction n'a été conclue entre l'Institut et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

17 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 mars 2018, l'Institut s'est engagé auprès de l'axe de recherche « Santé des populations et environnementale » du CHU de Québec à verser, jusqu'en décembre 2020, un montant maximum de 295 431 \$ (444 867 \$ en 2017) pour la réalisation de divers mandats en santé publique.

L'Institut s'est également engagé en vertu d'ententes à verser un montant de 7 244 846 \$ (9 730 485 \$ en 2017) pour la réalisation de divers travaux. Les paiements minimums exigibles en vertu de ces ententes pour les cinq prochains exercices s'élèvent aux sommes suivantes :

	\$
2018-2019	5 316 024
2019-2020	1 463 604
2020-2021	180 055
2021-2022	113 490
2022-2023 et suivants	171 673

18 FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux imputés aux charges des projets spéciaux et à titre de recouvrement des activités régulières représentent une estimation de la valeur des charges des services de soutien offerts dans le cadre des différents projets spéciaux de l'Institut.

19 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour l'Institut sont liés à la trésorerie, aux dépôts à terme, aux créances et aux subventions à recevoir.

Au 31 mars 2018, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie, aux dépôts à terme, aux créances et aux subventions à recevoir correspond à la valeur comptable.

La trésorerie et les dépôts à terme sont détenus dans une institution financière de premier ordre et, par conséquent, la direction estime que le risque de crédit associé est minime.

L'Institut ne croit pas être exposé à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances et subventions à recevoir. Au 31 mars 2018, 87 % (80 % en 2017) des créances et des subventions à recevoir proviennent des gouvernements provincial et fédéral. De plus, l'Institut a provisionné des créances douteuses pour un montant de 140 986 \$ (162 643 \$ en 2017). La direction est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances et subventions à recevoir au 31 mars.

	2018				
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	de 61 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Gouvernement du Québec	6 990 532	2 074 280	247 491	2 702 660	12 014 963
Gouvernement du Canada	2 011 873	518 872	–	–	2 530 745
Autres	578 212	163 289	69 868	631 962	1 443 331
	9 580 617	2 756 441	317 359	3 334 622	15 989 039
	2017				
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	de 61 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Gouvernement du Québec	1 040 589	3 107 050	100 613	6 446 103	10 694 355
Gouvernement du Canada	1 540 287	152	–	323 601	1 864 040
Autres	1 091 550	110 342	233 765	455 993	1 891 650
	3 672 426	3 217 544	334 378	7 225 697	14 450 045

Les créances incluent également des taxes à recevoir pour un montant de 700 570 \$ (646 613 \$ en 2017) qui ne sont pas des instruments financiers.

19 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit (suite)

L'évolution de la provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début	162 643	93 594
Perte de valeur comptabilisée	66 653	69 049
Reprise de provision	(88 310)	–
Solde à la fin	140 986	162 643

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'Institut gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant, au besoin, à ses facilités de crédit. L'Institut établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2018			
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Total
Emprunt	15 587 779	–	–	15 587 779
Charges à payer et frais courus	11 269 262	–	–	11 269 262
Dette	7 848	14 488	13 884	36 220
	26 864 889	14 488	13 884	26 893 261

	2017			
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Total
Emprunt	14 148 002	–	–	14 148 002
Charges à payer et frais courus	11 845 516	–	–	11 845 516
	25 993 518	–	–	25 993 518

Les charges à payer et frais courus incluent également des taxes à payer et des charges sociales pour un montant de 1 861 370\$ (353 376\$ en 2017) qui ne sont pas des instruments financiers.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que le flux de trésorerie futur d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Institut est exposé au risque associé aux variations des taux d'intérêt de sa marge de crédit. Les dépôts à terme et l'emprunt sur billet de l'Institut portent intérêt à taux fixe, réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie et au taux d'intérêt, car ils seront détenus jusqu'à échéance.

Une augmentation immédiate et soutenue au 31 mars 2018 de 1 % des taux d'intérêt aurait pour effet d'augmenter la charge d'intérêts capitalisée de 155 000\$ (141 000\$ en 2017), tandis qu'une baisse de 1 % des taux d'intérêt réduirait la charge d'intérêts capitalisée du même montant.

20 RÉSULTATS PAR ACTIVITÉS

	2018			2017		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Subventions du gouvernement du Québec	34 466 537	25 513 920	59 980 457	33 972 423	23 174 453	57 146 876
Subventions du gouvernement du Canada	142	1 848 884	1 849 026	1 200	2 118 535	2 119 735
Ventes de services	1 989 604	6 870 615	8 860 219	1 916 832	6 004 578	7 921 410
Autres revenus	46 736	1 331 170	1 377 906	49 078	1 804 641	1 853 719
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	85 508	147 526	233 034	54 458	205 634	260 092
Intérêts	100 251	298 000	398 251	71 602	211 000	282 602
	<u>36 688 778</u>	<u>36 010 115</u>	<u>72 698 893</u>	<u>36 065 593</u>	<u>33 518 841</u>	<u>69 584 434</u>
Charges						
Salaires et avantages sociaux (note 4)	24 938 560	21 057 336	45 995 896	24 689 935	20 144 134	44 834 069
Services professionnels et administratifs	2 213 038	3 567 618	5 780 656	1 977 061	3 683 204	5 660 265
Fournitures médicales et de laboratoire	1 821 568	1 821 639	3 643 207	1 940 390	1 320 595	3 260 985
Locaux	5 265 346	23 567	5 288 913	5 165 114	4 620	5 169 734
Amortissement des immobilisations corporelles	2 019 997	368 123	2 388 120	1 910 297	435 673	2 345 970
Frais de déplacement	354 874	644 272	999 146	302 254	352 826	655 080
Intérêts sur la dette	–	–	–	–	2 075	2 075
Frais de bureau	315 416	188 688	504 104	362 023	215 172	577 195
Papeterie et impression	22 838	264 526	287 364	24 920	251 288	276 208
Frais de comité	52 318	24 614	76 932	47 508	18 360	65 868
Entretien et réparations	1 141 977	2 625 336	3 767 313	1 164 153	3 040 706	4 204 859
Frais d'organisation de formation externe	115	240 119	240 234	–	290 037	290 037
Formation interne	101 191	67 562	168 753	100 618	100 987	201 605
Télécommunications	167 305	68 487	235 792	173 100	63 747	236 847
Documentation	216 241	94 584	310 825	163 771	56 398	220 169
Matériel roulant	136 657	32 189	168 846	77 522	36 418	113 940
Location d'équipements	130 862	21 443	152 305	121 604	11 245	132 849
Assurances	63 756	8 578	72 334	64 331	9 181	73 512
Créances irrécouvrables (recouvrées)	(7 416)	74 069	66 653	13 445	55 604	69 049
Frais bancaires	11 301	160	11 461	13 916	–	13 916
(Gain) perte sur cession d'immobilisations corporelles	(5 280)	–	(5 280)	1 295	–	1 295
Frais généraux (note 18)	(2 850 000)	2 850 000	–	(2 800 000)	2 800 000	–
	<u>36 110 664</u>	<u>34 042 910</u>	<u>70 153 574</u>	<u>35 513 257</u>	<u>32 892 270</u>	<u>68 405 527</u>
Excédent de l'exercice	578 114	1 967 205	2 545 319	552 336	626 571	1 178 907
Excédent cumulé au début de l'exercice	10 662 124	3 890 562	14 552 686	9 509 788	3 863 991	13 373 779
Transferts de l'excédent cumulé	(500 000)	500 000	–	600 000	(600 000)	–
Excédent cumulé à la fin de l'exercice (note 5)	<u>10 740 238</u>	<u>6 357 767</u>	<u>17 098 005</u>	<u>10 662 124</u>	<u>3 890 562</u>	<u>14 552 686</u>

21 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.



Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut national des mines (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit ou le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Robert Marquis
Val-d'Or, le 24 mai 2018



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national des mines, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national des mines au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Roch Guérin CPA auditeur, CA

Roch Guérin, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Montréal, le 24 mai 2018





Institut national des mines

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2018

2018
Budget

2018
Réel

2017
Réel

\$

\$

\$

REVENUS

Contribution du gouvernement du Québec	970 000	970 000	970 000
Intérêts	5 500	4 836	5 533
Ventes de livres	-	-	9 695
Autres	-	-	159
	975 500	974 836	985 387

CHARGES

Traitements et avantages sociaux	562 900	581 268	603 314
Services professionnels	364 750	323 661	228 441
Frais de déplacement	136 000	116 992	60 494
Publicité et communication	41 000	34 889	29 928
Perte à la cession d'immobilisations corporelles		23 940	-
Fournitures et approvisionnements	30 000	17 369	14 975
Amortissement des immobilisations corporelles	30 000	15 731	18 206
Frais de formation	6 000	3 971	1 844
Frais financiers	1 100	542	568
Frais de représentation	3 915	230	3 843
Coût des ventes de livres	-	-	16 993
	1 175 665	1 118 593	978 606

(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE

(200 165) (143 757) 6 781

EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE

627 991 627 991 621 210

EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE

427 826 484 234 627 991

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Institut national des mines

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	Au 31 mars 2018	
	2018	2017
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	442 154	634 962
Taxes à la consommation à recevoir	67 526	37 157
Stocks destinés à la revente	864	2 007
	<hr/>	<hr/>
	510 544	674 126
	<hr/>	<hr/>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	130 795	119 686
	<hr/>	<hr/>
ACTIFS FINANCIERS NETS	379 749	554 440
	<hr/>	<hr/>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 6)	101 006	31 945
Charges payées d'avance	3 479	41 606
	<hr/>	<hr/>
	104 485	73 551
	<hr/>	<hr/>
EXCÉDENT CUMULÉ	484 234	627 991
	<hr/>	<hr/>
Obligations contractuelles (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration

Mme Johanne Fournier
Vice-Présidente du conseil d'administration

Mme Johanne Jean
Présidente du comité d'audit



Institut national des mines

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	De l'exercice clos le 31 mars 2018		
	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
	\$	\$	\$
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(200 165)	(143 757)	6 781
Amortissement des immobilisations corporelles	30 000	15 731	18 206
Perte à la cession d'immobilisations corporelles		23 940	-
Acquisition d'immobilisations corporelles		(108 732)	(1 625)
	30 000	(69 061)	16 581
Variation de charges payées d'avance	-	38 127	(15 438)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(170 165)	(174 691)	7 924
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	554 440	554 440	546 516
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	384 275	379 749	554 440

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Institut national des mines

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	De l'exercice clos le 31 mars 2018	
	2018	2017
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) Excédent de l'exercice	(143 757)	6 781
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	15 731	18 206
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	23 940	-
	(104 086)	24 987
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Taxes à la consommation à recevoir	(30 369)	8 494
Stocks destinés à la revente	1 143	18 364
Créditeurs et charges à payer	11 109	13 932
Charges payées d'avance	38 127	(15 438)
	20 010	25 352
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(84 076)	50 339
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(108 732)	(1 625)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(108 732)	(1 625)
(Diminution) Augmentation de la trésorerie	(192 808)	48 714
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	634 962	586 248
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	442 154	634 962

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Notes complémentaires

31 mars 2018

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national des mines (l'Institut) est un mandataire de l'État institué en vertu de l'article 3 de la *Loi sur l'Institut des mines* (RLRQ, c. I-13.1.2), le 28 juin 2010, dont la mission est de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'oeuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec. Plus particulièrement, sa mission consiste à :

1. coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'oeuvre du secteur minier;
2. estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
3. soumettre au ministre des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
4. participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel Comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer principalement la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

CONSTATATION DES REVENUS

Contribution du gouvernement

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de contribution du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à des revenus dans la mesure où ladite contribution est autorisée, que l'Institut a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elle est comptabilisée en revenus reportés lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les revenus reportés sont virés aux revenus à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.



Notes complémentaires

31 mars 2018

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les états financiers comprennent des éléments d'actif financier et de passif financier. Leur évaluation dépend de leur classement comme il est décrit ci-après :

La trésorerie est classée dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les fournisseurs et les traitements inclus dans le poste des créiteurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des produits finis se compose du coût des matières premières et d'une juste part de la main-d'oeuvre et des frais généraux de fabrication fixes et variables appropriés. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

PASSIFS FINANCIERS

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes inter-employeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

Équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	7 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.



Notes complémentaires

31 mars 2018

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2017 l'Institut a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

- SP 2200, Information relative aux apparentés
- SP 3210, Actifs
- SP 3320, Actifs éventuels
- SP 3380, Droits contractuels
- SP 3420, Opérations inter-entités

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière l'Institut. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.



Notes complémentaires

31 mars 2018

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2018	2017
	\$	\$
Fournisseurs	56 326	59 949
Traitements	54 861	39 573
Avantages sociaux	19 608	20 164
	130 795	119 686

5. MARGE DE CRÉDIT

L'Institut dispose d'une marge de crédit commerciale d'un montant autorisé de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2017) portant intérêt à la moyenne mensuelle du taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins du Québec majoré d'un pourcentage maximum de 8 % l'an. Au 31 mars 2018, le taux est de 8,95 % (2017 : 8,20 %) et le solde à payer est de 17 \$ (2017 : 0 \$).



Notes complémentaires

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Équipement de bureau	Matériel informatique et logiciels	2018
	\$	\$	\$	\$
COÛT				
Solde au début	95 716	24 050	50 925	170 691
Acquisition	90 236	500	17 996	108 732
Disposition	(94 983)	-	-	(94 983)
Solde à la fin	90 969	24 550	68 921	184 440
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Solde au début	68 139	22 537	48 070	138 746
Amortissement de l'exercice	11 633	926	3 172	15 731
Disposition de l'exercice	(71 043)	-	-	(71 043)
Solde à la fin	8 729	23 463	51 242	83 434
VALEUR COMPTABLE NETTE	82 240	1 087	17 679	101 006
	Améliorations locatives	Équipement de bureau	Matériel informatique et logiciels	2017
	\$	\$	\$	\$
COÛT				
Solde au début	95 716	24 050	49 300	169 066
Acquisition	-	-	1 625	1 625
Solde à la fin	95 716	24 050	50 925	170 691
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Solde au début	54 448	20 408	45 684	120 540
Amortissement de l'exercice	13 691	2 129	2 386	18 206
Solde à la fin	68 139	22 537	48 070	138 746
VALEUR COMPTABLE NETTE	27 577	1 513	2 855	31 945



Notes complémentaires

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Le président-directeur général de l'Institut participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ce régime inter-employeurs est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, le taux de cotisation pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est passé de 15,03 % à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi l'Institut doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 39 001 \$ (2017 : 38 912 \$). Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

8. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

Dans le cours normal de son exploitation, l'Institut est exposé à divers risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie d'un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec l'Institut. Le principal actif financier de l'Institut qui est exposé au risque de crédit comprend la trésorerie.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales.

Au 31 mars 2018, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie correspond à sa valeur comptable.



Notes complémentaires

8. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières. L'Institut gère activement le solde de son encaisse et les flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières. L'Institut considère qu'elle détient suffisamment de trésorerie ainsi que de marge de crédit (note 5) afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les fournisseurs et les traitements sont payables dans les 30 jours suivant la date de fin d'exercice. Les flux contractuels non actualisés des fournisseurs et des traitements correspondent à leur valeur comptable.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque pour l'Institut est relié à la marge de crédit. Au 31 mars 2018, le risque de taux d'intérêt est pratiquement nul, car le solde moyen de la marge de crédit est de 17 \$ (2017 : 17 \$).

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Institut est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de l'Institut. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président directeur-général de l'Institut.

Au cours de l'exercice, l'Institut a reçu des prestations de services sans contrepartie de la part de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, une entité sous contrôle commun. L'estimation de la valeur des services concernés pour l'exercice 2018 se décrit comme suit : un loyer d'une valeur de 13 990 \$ (2017 : 10 062 \$), l'entretien ménager d'une valeur de 1 652 \$ (2017 : 1 144 \$) et de services informatiques d'une valeur de 0 \$ (2017 : 3 690 \$). Aucun montant n'a été comptabilisé à l'égard de cette prestation de service.

10. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Institut est engagé par des contrats pour des services professionnels totalisant 68 945 \$ (2017 : 107 129 \$) et échéant jusqu'en mars 2019.

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'information qu'ils contiennent comprend des montants ayant dû faire l'objet d'estimations reposant sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des événements en cours. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle interne appliqué à tous les niveaux de l'organisation, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les biens sont protégés et que les registres nécessaires sont maintenus. Ce système de contrôle est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Annuellement, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information financière est adéquate. Nous rapportons toute situation irrégulière d'importance au Comité de vérification du conseil d'administration, le cas échéant.

Le système de contrôle interne est appuyé par une revue périodique des différents aspects des opérations de la Société effectuée par le personnel de l'Audit interne. De plus, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et le Vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Le premier vice-président, Direction financière,

Original signé

Original signé

Pierre Gabriel Côté

Christian Settano, CPA, CA

Québec, le 29 mai 2018



Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Investissement Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissement Québec au 31 mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 29 mai 2018

Original signé

Montréal, le 29 mai 2018

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118581

PERFORMANCE FINANCIÈRE

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
Chiffre d'affaires	718 604	613 337
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	620 135	541 566
Frais généraux	66 612	56 213
	686 747	597 779
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 19)	(1 966)	10 680
Résultat des activités opérationnelles	29 891	26 238
Revenus financiers		
Revenus de placements (note 6)	221 934	219 434
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	89 980	77 403
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	58 364	22 605
Gains nets sur les placements et autres	185 325	90 184
Autres revenus financiers (note 6)	19 221	23 154
	574 824	432 780
Charges financières (note 7)		
Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs	180 015	164 199
Perte nette (gain net) de valeur sur les placements	54 822	(8 172)
Autres charges financières	13 194	5 892
	248 031	161 919
Résultat du portefeuille	326 793	270 861
Honoraires de gestion – Fonds du développement économique (note 8)	–	15 705
Frais d'administration (note 5)	(94 383)	(87 297)
Résultat des activités poursuivies	262 301	225 507
Résultat des activités abandonnées (note 9)	1 505	(8 957)
RÉSULTAT NET	263 806	216 550

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
RÉSULTAT NET	263 806	216 550
Autres éléments du résultat global		
Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net :		
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies (note 29)	(297)	80
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net :		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	6 774	96 213
Reclassement au résultat net des gains nets réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	(148 334)	(97 767)
	(141 560)	(1 554)
Couvertures des flux de trésorerie		
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(1 202)	(21 720)
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée au résultat net	201	453
Quote-part des couvertures de flux de trésorerie d'entreprises mises en équivalence (note 19)	352	(753)
	(649)	(22 020)
Écarts de conversion		
Écart de conversion d'une filiale	(5 218)	3 816
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence (note 19)	(4 298)	2 086
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence (note 19)	–	649
	(9 516)	6 551
Total des autres éléments du résultat global	(152 022)	(16 943)
RÉSULTAT GLOBAL	111 784	199 607

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2018
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	309 583	231 375
Placements temporaires (note 11)	120 713	193 308
Débiteurs (note 12)	116 783	104 837
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	3 616	4 605
Stocks (note 14)	89 341	80 218
Frais payés d'avance	4 894	3 763
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	1 107 161	1 144 164
Prêts (note 16)	585 562	461 667
Placements (note 18)	48 135	226 153
Montants recouvrables du gouvernement du Québec	—	796
	2 385 788	2 450 886
Actif non courant		
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	1 672	2 873
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	4 224 892	4 115 501
Prêts (note 16)	1 217 895	1 022 130
Placements (note 18)	1 037 035	1 060 682
Participations dans des entreprises mises en équivalence (note 19)	324 633	349 356
Immobilisations corporelles (note 20)	146 518	150 214
Actifs biologiques (note 21)	86 121	82 026
Immobilisations incorporelles (note 22)	58 382	58 933
Autres actifs	1 234	1 151
	7 098 382	6 842 866
TOTAL DE L'ACTIF	9 484 170	9 293 752
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif courant		
Créditeurs et charges à payer (note 24)	111 467	106 074
Passif au titre des avantages du personnel	9 470	11 772
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 25)	1 095 584	1 139 253
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt (note 38)	399 701	399 701
Provisions (note 27)	2 487	2 483
Instruments financiers dérivés	279	11 109
Autres passifs (note 30)	3 000	1 825
	1 621 988	1 672 217
Passif non courant		
Dette à long terme (note 25)	4 242 312	4 144 147
Subventions différées (note 26)	11 591	13 063
Provisions (note 27)	2 710	3 668
Passif au titre de la garantie (note 28)	35 127	41 837
Passif au titre des prestations définies (note 29)	47 234	44 100
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	239 967	206 426
Instruments financiers dérivés	18 083	15 356
Autres passifs (note 30)	10 203	9 767
	6 229 215	6 150 581
Capitaux propres		
Capital social (note 31)	3 173 340	3 173 340
Résultats non distribués (déficit)	5 381	(258 128)
Cumul des autres éléments du résultat global	76 234	227 959
	3 254 955	3 143 171
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	9 484 170	9 293 752

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,

Original signé

Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA
Présidente du conseil d'administration

Original signé

Jean Landry, CPA, CA, ASC
Président du Comité de vérification

État consolidé de la variation des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL					Total des capitaux propres
	Capital social	Résultat non distribués (déficit)	Actifs financiers disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Écart de conversion	
Solde au 1 ^{er} avril 2016	3 073 340	(474 758)	190 113	760	54 109	2 843 564
Résultat net de l'exercice	–	216 550	–	–	–	216 550
Émission de capital social (note 31)	100 000	–	–	–	–	100 000
Autres éléments du résultat global	–	80	(1 554)	(22 020)	6 551	(16 943)
Solde au 31 mars 2017	3 173 340	(258 128)	188 559	(21 260)	60 660	3 143 171
Résultat net de l'exercice	–	263 806	–	–	–	263 806
Autres éléments du résultat global	–	(297)	(141 560)	(649)	(9 516)	(152 022)
Solde au 31 mars 2018	3 173 340	5 381	46 999	(21 909)	51 144	3 254 955

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat des activités poursuivies	262 301	225 507
Ajustements pour :		
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 19)	1 966	(10 680)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 20, 22 et 26)	16 223	17 081
Perte nette de valeur et radiation sur les immobilisations corporelles et incorporelles (notes 20, 22 et 26)	5 699	3 372
Revenus de placements (note 6)	(221 934)	(219 434)
Revenus financiers	(6 555)	(10 428)
Charges financières	11 890	6 164
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(89 980)	(77 403)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	(58 364)	(22 605)
Gains nets sur les placements et autres	(185 325)	(90 184)
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs (note 7)	94 769	90 921
Perte nette (gain net) de valeur sur les placements (note 7)	54 822	(8 172)
Avantages du personnel	535	2 669
Variation nette de la juste valeur des actifs biologiques (note 21)	(4 054)	(656)
Règlement d'instruments financiers dérivés	(6 062)	(4 791)
Autres éléments, montant net	1 471	379
	(122 598)	(98 260)
Dividendes encaissés	68 155	76 424
Intérêts encaissés	212 569	183 637
Règlement de garantie	(3 664)	(9 277)
Variation des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation (note 33)	(15 654)	(1 130)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	138 808	151 394
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation abandonnées	338	(12 841)
	139 146	138 553
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Diminution nette des placements temporaires	71 409	21 070
Diminution des prêts et honoraires de garantie à recevoir	351 548	355 757
Augmentation des prêts	(680 578)	(507 086)
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec	1 046 739	785 264
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec	(1 133 279)	(1 383 662)
Acquisition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	(281 755)	(348 873)
Disposition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	509 181	320 763
Disposition d'une filiale	–	86 082
Diminution des montants recouvrables du gouvernement	796	17 942
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(23 008)	(24 968)
Autres activités d'investissement	586	(128)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	(138 361)	(677 839)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées	(68)	(2 115)
	(138 429)	(679 954)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation de la dette à long terme	1 257 177	1 493 584
Remboursement de la dette à long terme	(1 177 849)	(875 824)
Variation des avances du gouvernement du Québec	–	(100 000)
Émission de capital social	–	100 000
Intérêts payés	(55)	(55)
Autres activités de financement	(20)	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	79 253	617 705
Effet des variations de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 762)	239
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	78 208	76 543
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	231 375	152 993
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début – classée dans les actifs détenus en vue de la vente	–	1 839
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin (note 10)	309 583	231 375

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Investissement Québec (la « Société ») a été constituée en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, c.I-16.0.1) et est une compagnie à fonds social qui a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques. Dans le cadre de sa mission, elle exerce des activités de prestation de services financiers.

Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le Fonds du développement économique (FDE) et le fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH), ainsi que des revenus et des pertes de ces derniers. Les comptes du FDE et du fonds CMH sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats.

Le siège social de la Société est situé dans l'Édifice Iberville 1, au 1195, avenue Lavigerie, bureau 060, Québec (Québec) G1V 4N3.

Étant une société d'État, Investissement Québec, de même que ses filiales en propriété exclusive, ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

2. Base de préparation

A) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 29 mai 2018.

B) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- Les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés comptabilisés séparément, qui sont évalués à la juste valeur;
- Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- Les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur;
- Les actifs biologiques, évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente;
- Le passif au titre des prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime.

Le traitement comptable spécifique des opérations est exprimé dans les principales méthodes comptables.

C) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) Utilisation d'estimations

Les estimations et hypothèses dont les impacts sont les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

i) Dépréciation d'actifs

Comme décrit aux notes 19, 20 et 22, la Société a évalué la valeur recouvrable de participations dans des entreprises mises en équivalence, d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles qui présentaient des indications objectives de dépréciation. La valeur recouvrable de ces actifs a été déterminée sur la base du plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. L'évaluation de la valeur d'utilité repose sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses significatives incluant notamment le montant des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation applicables. La juste valeur moins les coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, diminué des coûts de sortie.

Tel que présenté aux notes 7 et 19, des pertes de valeur totalisant 26 701 000 \$ au 31 mars 2018 (2 551 000 \$ au 31 mars 2017) ainsi que des reprises de valeur de 1 638 000 \$ (5 169 000 \$ au 31 mars 2017) ont été comptabilisées au résultat net relativement aux participations dans des entreprises mises en équivalence.

Tel que présenté aux notes 20 et 22, des pertes de valeur totalisant 11 945 000 \$ au 31 mars 2018 (3 377 000 \$ au 31 mars 2017) ainsi que des reprises de valeur de 5 708 000 \$ (aucune au 31 mars 2017) ont été comptabilisées au résultat net relativement aux immobilisations corporelles et incorporelles.

ii) Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ne peut être fondée sur le cours d'un marché actif, elle repose sur des techniques d'évaluation basées sur des données non observables sur le marché (niveau 3).

Au 31 mars 2018, la juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur évalués selon le niveau 3 s'élève à 701 058 000 \$ (645 085 000 \$ au 31 mars 2017). La note 36D) indique l'effet qu'aurait le changement des données utilisées dans l'évaluation pour les instruments financiers de niveau 3.

iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties

La provision pour pertes sur prêts et garanties est estimée à partir de la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte, entre autres, de la notation de crédit attribuée à l'emprunteur et du recouvrement prévu des sûretés sous-jacentes. Au 31 mars 2018, la provision cumulée pour pertes sur prêts s'élève à 83 127 000 \$ (96 350 000 \$ au 31 mars 2017).

Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés de façon prospective à compter de la période touchée.

E) Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

i) Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente

Afin de déterminer si un actif financier disponible à la vente présente des indications objectives de dépréciation, la direction tient compte de facteurs tels que la durée et l'importance de la baisse de valeur par rapport au coût du placement ainsi que de la situation financière de l'émetteur, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

Si toutes les baisses de valeur en dessous du coût d'un placement avaient été considérées comme étant significatives ou prolongées, la Société aurait comptabilisé des pertes de valeur additionnelles de 1 062 000 \$ au résultat net au 31 mars 2018 (328 000 \$ au 31 mars 2017), montant qui aurait été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global vers le résultat net.

ii) Dépréciation d'actifs

À chaque date de clôture, la direction détermine si les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans des entreprises mises en équivalence présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Aux fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties

À chaque date de clôture, la direction détermine si les prêts dont le solde cumulatif est élevé présentent, sur une base individuelle, des indications objectives de dépréciation en se basant sur des facteurs indiquant que la situation financière de l'emprunteur s'est détériorée incluant, entre autres, un défaut de paiement des intérêts ou du principal du prêt, une restructuration financière ou un changement défavorable de la solvabilité de l'emprunteur.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La direction évalue également une provision collective en regroupant les prêts en fonction de la similitude de la qualité du crédit et du risque qu'ils présentent, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

La provision pour perte sur garanties est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts.

3. Modifications de méthodes comptables**A) Adoption de nouvelles normes comptables****i) Modifications à l'IAS 7, Tableau des flux de trésorerie**

La Société a appliqué les modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2017. Les modifications comprennent des obligations d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issues des activités de financement, ce qui comprend les variations résultant des flux de trésorerie, mais aussi les variations sans contrepartie de trésorerie. L'un des moyens de satisfaire à ces nouvelles obligations d'information consiste à effectuer un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des passifs découlant d'activités de financement.

L'information à fournir découlant de l'application des modifications à l'IAS 7 est présentée à la note 25. La Société n'est pas tenue de fournir des informations comparatives pour les périodes précédentes et, par conséquent, seule l'information relative à l'exercice terminé le 31 mars 2018 est présentée.

B) Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui sont obligatoires, mais qui n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 31 mars 2018, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

Normes et interprétations	Applicable aux exercices débutant le
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} avril 2018
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	1 ^{er} avril 2018
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	1 ^{er} avril 2019
<i>Cadre conceptuel de l'information financière</i>	1 ^{er} avril 2020

i) IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. La norme élimine notamment les catégories existantes de l'IAS 39, soit les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers seront donc classés dans l'une des trois catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement devra être fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les actifs financiers i) dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et ii) pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, doivent être évalués au coût amorti (déduction faite de toute perte de valeur).

Les actifs financiers i) dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois en percevant les flux de trésorerie contractuels et en vendant les actifs financiers et ii) dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, doivent être évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Tous les autres actifs financiers doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Cependant, lors de la comptabilisation initiale, l'entité peut faire le choix irrévocable de présenter, dans les autres éléments du résultat global, les variations futures de la juste valeur d'un placement particulier en instruments de capitaux propres qui serait autrement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Nonobstant ce qui précède, un actif financier peut, lors de la comptabilisation initiale, être désigné irrévocablement comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes.

L'IFRS 9 comprend également des directives s'appliquant au classement et à l'évaluation des passifs financiers. Ces directives sont conformes à celles de l'IAS 39, à l'exception de certains éléments, notamment dans le cas des passifs financiers évalués à la juste valeur selon l'option de la juste valeur. Les variations de la juste valeur imputables aux changements du risque de crédit doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et le reste des variations, au résultat net. Toutefois, si cette exigence devait avoir comme effet de créer ou d'accroître une non-concordance comptable dans le résultat net, l'intégralité des variations de la juste valeur devrait être comptabilisée au résultat net. Les montants présentés dans les autres éléments du résultat global ne doivent pas être reclassés dans le résultat net par la suite.

L'IFRS 9 comprend aussi un nouveau modèle de pertes attendues pour déterminer quand il faut comptabiliser une dépréciation à l'égard des instruments financiers. Le modèle actuel des pertes encourues exige qu'un événement générateur de pertes se produise avant qu'une provision ne puisse être constituée. Le nouveau modèle des pertes de crédit attendues vise à comptabiliser les pertes sur créances plus rapidement. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir seraient ainsi comptabilisées à l'égard de tous les instruments financiers comptabilisés au coût amorti lors de leur date d'achat ou de création. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie seraient quant à elles comptabilisées lorsque la qualité de crédit d'un instrument financier se détériore significativement par rapport à sa comptabilisation initiale. Il s'agit d'un seuil de comptabilisation beaucoup moins élevé que celui du modèle des pertes encourues actuel qui, en pratique, donne lieu à la création d'une provision uniquement lorsque l'actif financier est près d'être en défaut.

L'IFRS 9 ne définit pas la notion de défaut, mais exige que la définition soit cohérente avec celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. Cependant, l'IFRS 9 comprend une présomption réfutable selon laquelle le moment où le défaut survient ne peut se situer plus de 90 jours après celui où l'actif financier devient en souffrance. De plus, le modèle lié aux pertes de crédit attendues, qui est de nature prospective, exige de tenir compte des prévisions concernant des événements et la conjoncture économique à venir lors de l'appréciation de l'importance de la détérioration du risque de crédit et de l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Le modèle des pertes de crédit attendues s'applique à tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ainsi qu'aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'IFRS 9 comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. L'évaluation rétrospective de l'efficacité d'une couverture n'est dorénavant plus requise.

L'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, et la Société a fait le choix de ne pas retraiter l'information financière des périodes correspondantes. En conséquence de l'IFRS 9, des modifications ont été apportées à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Ces modifications exigent notamment de fournir des informations qualitatives et quantitatives supplémentaires à compter de l'adoption de l'IFRS 9.

L'adoption de l'IFRS 9 fera en sorte que le classement de certains instruments financiers diffèrera de celui établi selon l'IAS 39. La Société n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence de l'application du nouveau modèle des pertes attendues à l'égard des instruments financiers. À cet effet, la Société continue de mettre au point et de valider son nouveau modèle de dépréciation ainsi que de modifier ses processus d'affaires et ses systèmes d'information en conséquence.

ii) IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15 remplace les directives de l'IAS 11, *Contrats de construction*, de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, de l'IFRIC 13, *Programme de fidélisation de la clientèle*, de l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, de l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et de la SIC-31, *Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité*. La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Plus particulièrement, le modèle proposé pour comptabiliser les produits des activités ordinaires prévoit les étapes suivantes :

- Étape 1 : Identifier le(s) contrat(s) conclu(s) avec le client;
- Étape 2 : Identifier les obligations de prestation prévues au contrat;
- Étape 3 : Déterminer le prix de transaction;
- Étape 4 : Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat;
- Étape 5 : Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ni aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence de l'application de cette norme sur ses états financiers consolidés.

iii) IFRS 16, Contrats de location

L'IFRS 16 remplace les directives de l'IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations connexes. La norme instaure un modèle unique de comptabilisation des contrats de location par le preneur en éliminant la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple. L'IFRS 16 exige que le preneur comptabilise un actif et un passif pour tous les contrats de location, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Selon l'IFRS 16, le preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent qui est traité de manière similaire à ses autres actifs non financiers et amorti en conséquence. Le preneur comptabilise également un passif correspondant à son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Ce passif est traité de façon similaire à ses autres passifs financiers et entraînera la comptabilisation d'une charge d'intérêts. Pour le bailleur, cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation qui sont énoncées dans l'IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure.

L'application anticipée est permise uniquement pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés et n'a pas l'intention de l'appliquer par anticipation.

iv) Cadre conceptuel de l'information financière

L'IASB a décidé de réviser le *Cadre conceptuel de l'information financière* (le « Cadre conceptuel ») parce que des questions importantes n'y étaient pas traitées et que certaines indications étaient désuètes ou n'étaient pas claires. Le *Cadre conceptuel* révisé, publié par l'IASB le 29 mars 2018, inclut :

- un nouveau chapitre sur l'évaluation;
- des indications sur la présentation de la performance financière;
- des définitions améliorées d'un actif et d'un passif et des indications à l'appui de ces définitions;
- des clarifications d'aspects importants, comme le rôle de la gestion des ressources, de la prudence et de l'incertitude de mesure dans l'information financière.

En plus du *Cadre conceptuel* révisé, l'IASB a également publié le document *Modifications des références au Cadre conceptuel* dans les normes IFRS, qui renferme des modifications d'IFRS 2, d'IFRS 3, d'IFRS 6, d'IFRS 14, d'IAS 1, d'IAS 8, d'IAS 34, d'IAS 37, d'IAS 38, d'IFRIC 12, d'IFRIC 19, d'IFRIC 20, d'IFRIC 22 et de SIC-32. Toutefois, ces modifications ne mettent pas toutes à jour les références au *Cadre* et les extraits de celui-ci dans ces prises de position. Certaines prises de position sont uniquement mises à jour pour indiquer la version du *Cadre* qu'elles mentionnent ou pour indiquer que les définitions dans la norme n'ont pas été mises à jour pour refléter les nouvelles définitions élaborées dans le *Cadre conceptuel* révisé. Les modifications, lorsque les normes ont bel et bien été modifiées, s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ce nouveau *Cadre conceptuel*.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers de la Société.

A) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et partenariats.

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Au 31 mars 2018, les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

- | | |
|--|--|
| • Albecour inc. ⁽¹⁾ | • Produits forestiers Temrex, société en commandite |
| • Gestion forestière du Saint-Maurice inc. | • Rexforêt inc. |
| • Gestion forestière Lacroix inc. | • C.D.M.V. inc. |
| • Gestion La Madeleine inc. | • Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. |
| • IQ FIER inc. | • IQ Immigrants Investisseurs inc. |
| • Ressources Québec inc. ⁽²⁾ | |

(1) La date de clôture des états financiers de cette filiale est différente de celle de la Société, soit le 31 décembre, afin de s'aligner sur ses partenaires d'Aluminerie Alouette.

(2) Comprend les filiales SOQUEM inc. et Mine Arnaud inc.

ii) Participation dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Bien que la Société détienne moins de 20 % des droits de vote de certaines de ses entreprises associées, elle a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de ces entreprises en raison des droits de veto qu'elle détient sur les décisions importantes à l'égard des activités pertinentes de celles-ci, de la représentation qu'elle a sur les conseils d'administration et autres comités ou du pouvoir légal accordé en vertu d'ententes contractuelles avec d'autres organisations.

Les participations dans des entreprises associées, à l'exception de celles désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la Société comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, après déduction des pertes de valeur cumulées. Le goodwill identifié lors de l'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges ainsi que des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, étant donné les ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence notable. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les profits et pertes résultant de transactions conclues avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée qui n'est pas liée à la Société.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en étant liées par un accord contractuel. Il y a contrôle conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont classés et comptabilisés comme suit :

- **Entreprise commune** : lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, la Société comptabilise ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, le cas échéant, relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune.

La Société détient deux participations dans des entreprises communes significatives qui œuvrent dans le domaine de l'extraction et de la transformation de minerais et dont le principal établissement est au Québec, Canada.

Au 31 mars 2018, la Société détient 6,67 % et 62,87 % (6,67 % et 60,89 % au 31 mars 2017) des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à ces partenariats.

- **Coentreprise** : lorsque la Société a des droits sur l'actif net du partenariat, la Société comptabilise son intérêt dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence, telle que décrite au point ii). Les entreprises dans lesquelles la Société détient une participation et qui sont structurées sous la forme d'un véhicule distinct sont toutes considérées comme des coentreprises.

iv) Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une filiale correspond à la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

La Société comptabilise une obligation de payer une contrepartie éventuelle en tant que passif et comptabilise en tant qu'actif le droit de se faire rendre une contrepartie préalablement transférée si certaines conditions spécifiées sont remplies. Une contrepartie éventuelle est initialement comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée en tant que capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé aux capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est comptabilisée ultérieurement, soit comme un instrument financier, soit comme une provision.

La Société évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la Société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

B) Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions de la façon suivante :

- Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date;
- Les revenus et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération ou au taux de change moyen de la période.

Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés au résultat net, à l'exception des gains et pertes de change sur les titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui sont compris dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes de change sont présentés à leur montant net.

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

i) Établissements à l'étranger

Un établissement à l'étranger est une entité qui est une filiale, une entreprise associée ou un partenariat, dont les activités sont présentées dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin de période.

Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transaction ou au taux de change moyen de la période.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, soit la sortie de la totalité de la participation de la Société dans une filiale ou d'une participation dans une filiale, une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est reclassé au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

C) Classement et évaluation des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Tous les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques selon l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme autres passifs financiers. L'évaluation subséquente des instruments financiers dépend de leur classement.

La Société a effectué les classements suivants :

Type d'instrument financier	Catégorie
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Placements temporaires	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Prêts et créances
Honoraires de garantie à recevoir	Prêts et créances
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Prêts	Prêts et créances
Placements	Disponibles à la vente/Classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Découverts bancaires	Autres passifs financiers
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Avances du gouvernement du Québec	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers
Passif au titre de la garantie	Autres passifs financiers
Instruments financiers dérivés	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Prêts et créances

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances, tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les débiteurs, les honoraires de garantie à recevoir, les billets à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que les prêts sont évalués au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les revenus liés aux prêts et aux créances sont comptabilisés sous les rubriques « Revenus de placements » et « Autres revenus financiers » au résultat net.

Prêts

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage de prêts pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument.

Annuellement, la Société revoit la qualité du crédit et, lorsque celle-ci s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. Les indications qu'un prêt est douteux comprennent, en outre, les indices que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité de faillite ou de réorganisation financière et une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés, attestées par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou la conjoncture économique corrélés avec les défauts de paiement. La constatation des intérêts cesse et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Les pertes de valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés au moyen de la désactualisation. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de celle-ci est reprise au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements ».

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes au résultat net. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable nette des prêts est alors comptabilisée au résultat net. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée à l'état consolidé de la situation financière de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants adéquats pour couvrir les pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit prenant en compte des considérations sectorielles et économiques. La catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Les prêts considérés comme douteux font l'objet d'une provision pour pertes qui correspond au solde du prêt diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés. Lorsqu'une entreprise est en liquidation, lorsqu'elle a cessé tout remboursement à la Société et lorsque son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les autres prêts font l'objet d'une provision collective, pour tenir compte des pertes encourues, mais non identifiées, qui sont calculées par l'application d'un taux de provision au solde des prêts.

Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique basée sur des données historiques lorsque disponibles et sur des données du marché. Ces pertes sont ensuite ajustées en fonction de facteurs qualitatifs, tels que le jugement de la direction concernant la qualité du crédit, et ce, étant donné les conditions sectorielles macroéconomiques en vigueur, des questions propres aux portefeuilles, des facteurs relevant des modèles et du niveau des prêts douteux à l'égard desquels aucune provision spécifique n'a encore été établie.

Les entreprises pour lesquelles les prêts affichent un solde cumulatif élevé ou qui présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier détenu à des fins de transaction est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Par contre, il peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de sa comptabilisation initiale, s'il satisfait à l'un des critères suivants : 1) l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui, autrement, seraient comptabilisés séparément; 2) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes; 3) l'actif financier et le passif financier font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée. Cette désignation est irrévocable.

La Société a désigné les actifs financiers suivants comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Les équivalents de trésorerie et les placements temporaires qui sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée;
- Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) étant donné qu'ils contiennent plusieurs dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément;
- Les placements détenus par des organismes de capital-risque dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements. Les placements détenus par ces organismes, incluant les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée;
- Les autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, incluant les revenus de dividendes ou d'intérêts tirés de ces actifs, sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

iii) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Les placements dans des titres de capitaux propres et certains titres de créance (c.-à-d. des obligations cotées sur un marché) sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction. Après leur comptabilisation initiale, ces placements sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur et les écarts de conversion relatifs aux titres de créance disponibles à la vente, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la disposition d'un placement, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, déterminé selon le coût moyen, est transféré au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la fin de chaque période afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ainsi que la situation financière et les perspectives de l'émetteur. De façon générale, une baisse de plus de 20 % de la juste valeur est considérée comme importante alors qu'une baisse de valeur sur une période ininterrompue d'au moins neuf mois est considérée comme prolongée. Une perte de valeur est comptabilisée en transférant au résultat net, sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements », le cumul des pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de capitaux propres classé comme étant disponible à la vente, ne peut faire l'objet d'une reprise. Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente, doit être reprise au résultat net si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse du titre peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Autres passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Découverts bancaires, emprunts bancaires, créiteurs et charges à payer, avances du gouvernement du Québec et dette à long terme

Après leur comptabilisation initiale, les découverts bancaires, les emprunts bancaires, les créiteurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous les rubriques « Autres charges financières » et « Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs » au résultat net.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts bancaires et de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets à payer aux immigrants investisseurs

Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Garanties

La Société comptabilise initialement une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. La Société comptabilise initialement son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux contractuels. Les taux contractuels correspondent aux taux du marché à la date de la signature du contrat.

Après leur comptabilisation initiale, la créance et le passif initial au titre de la garantie sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net. Le passif initial au titre de la garantie est constaté au résultat net sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Revenus de placements », et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société considère les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

La provision pour pertes relative aux honoraires de garantie à recevoir est établie de la même façon que celle sur les prêts.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux méthodes comptables applicables aux prêts.

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur.

La Société a désigné certains instruments financiers dérivés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures de juste valeur. À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques, sa stratégie pour établir cette couverture ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. La Société doit démontrer que la relation est hautement efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

i) Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Tout gain ou toute perte de juste valeur lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au résultat net. La partie efficace de la relation de couverture, cumulée aux autres éléments du résultat global, est transférée au résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si la Société annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global y est maintenu jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement au résultat net.

ii) Couvertures de juste valeur

Pour les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture inscrites au résultat net sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de l'élément couvert sont imputés au résultat net selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture est constatée au résultat net sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

iii) Dérivés incorporés séparables

Un dérivé incorporé est comptabilisé séparément d'un contrat hôte si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : 1) les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte; 2) le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé; 3) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dérivés incorporés comptabilisés séparément d'un contrat d'approvisionnement sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Crédoiteurs et charges à payer ». Les autres dérivés incorporés comptabilisés séparément, tels que les options de conversion et les bons de souscription, sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Placements ». Après leur comptabilisation initiale, les dérivés incorporés séparables sont évalués à leur juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées au résultat net sous les rubriques « Coût des ventes » et « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

E) Revenus

i) Chiffre d'affaires des activités opérationnelles

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et remises. Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés, soit habituellement lorsque les marchandises ont été livrées, que les coûts engagés ou à engager associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, qu'il n'y a plus d'intervention continue en ce qui concerne les biens, que le montant des produits peut être évalué de façon fiable et que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable. Le moment du transfert des risques et avantages varie selon la nature des activités poursuivies. Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière et lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

ii) Revenus financiers

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés tels que décrits à la note 4C). Les autres revenus financiers comprennent des frais d'étude et des intérêts sur la trésorerie et les placements temporaires.

F) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée de l'encaisse et des découverts bancaires, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

G) Placements temporaires

Les placements temporaires comprennent les placements dont l'échéance se situe entre trois et douze mois suivant la date d'acquisition.

H) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

I) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'un actif qualifié sont capitalisés à partir de la date à laquelle sont entrepris les travaux et jusqu'à la date à laquelle les activités indispensables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation sont pratiquement toutes terminées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Bâtiments	15 à 30 ans
Matériel et équipements	4 à 25 ans
Routes et ponts	20 ans
Autres	1 an à 20 ans

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

J) Actifs biologiques

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée au résultat net de l'exercice. Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

K) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Licences et autres	3 à 20 ans
Contrat d'approvisionnement en électricité	15 à 25 ans

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité, dont la valeur est inférieure au coût du marché, est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 15 ans à compter de 2002. Le coût du droit d'obtenir un bloc d'électricité acquis en 2002 est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 25 ans à compter de 2002.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des *claims* de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces *claims*.

Tous les coûts préalables à la prospection, soit les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les coûts de prospection et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée. Ces coûts comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique, comme les forages, les échantillonnages, etc. Les frais d'administration liés aux travaux de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur et ne sont pas amortis.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de capitaliser les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone. Elle effectue alors un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation capitalisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L) Aide gouvernementale

La Société est admissible à des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles. Ces subventions sont présentées sous la rubrique « Subventions différées » à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est systématiquement comptabilisée au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles et incorporelles auxquelles elle se rapporte.

La Société est également admissible à une aide gouvernementale pour compenser les charges engagées pour les pertes et les manques à gagner de certains programmes. Cette aide gouvernementale est initialement comptabilisée à la juste valeur et présentée sous la rubrique « Montants recouvrables du gouvernement du Québec ». Annuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de ces montants et comptabilise les variations au résultat net au cours de la période au cours de laquelle les charges sont engagées sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements ».

M) Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et des participations dans des entreprises mises en équivalence est examinée à chaque date de fin de période afin de déterminer s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, soit l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable du goodwill attribuable à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes précédentes sont évaluées à la date de fin de période, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception du goodwill, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

Le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris le goodwill, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier. Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations dans des entreprises mises en équivalence sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements » au résultat net.

N) Actifs détenus en vue de la vente

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une vente plutôt que par son utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de classement. Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme tel. Les pertes de valeur résultant de ce classement ainsi que les gains et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ». Les reprises de perte de valeur comptabilisées ne peuvent pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

O) Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de la Société qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat global comparatif et l'état des flux de trésorerie comparatif sont traités à nouveau comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

P) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

i) Provision pour remise en état de sites

Une provision est constatée au titre des obligations futures liées aux coûts relatifs au démantèlement, à l'enlèvement et à la remise en état du site d'immobilisations corporelles. La valeur de l'obligation est ajoutée à la valeur comptable des immobilisations corporelles et amortie sur sa durée d'utilité. Les ajustements aux flux de trésorerie futurs estimés par suite de révisions de l'estimation du montant ou du moment de la sortie des flux de trésorerie non actualisés ou d'une variation du taux d'actualisation sont comptabilisés à titre de variation de la provision et des immobilisations corporelles connexes.

ii) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus importants ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de clôture.

Q) Avantages du personnel**i) Salaires et avantages à court terme**

Les obligations au titre des salaires et des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

ii) Régimes à cotisations définies

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par Retraite Québec, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle les services sont rendus par les employés.

iii) Régimes à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chaque date de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures. Le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime, ainsi que les effets du plafonnement de l'actif des régimes, doivent être déduits.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations d'entreprise de haute qualité dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime est comptabilisé au résultat net à la première des deux dates suivantes : 1) la date de modification ou de réduction du régime; 2) la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif, le cas échéant, et le rendement des actifs du régime, en excluant les intérêts, sont comptabilisées immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice au cours duquel elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement aux résultats non distribués (déficit) et ne seront pas reclassées au résultat net.

Le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation, tels que déterminés au début de l'exercice et compte tenu de la variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuables aux paiements de cotisations et de prestations au cours de la période.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans les résultats non distribués (déficit) à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

iv) Autres passifs à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé au résultat net dans la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient.

R) Contrats de location

Les contrats de location sont classés à titre de contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée à la Société en vertu des modalités du contrat, sinon ils sont classés à titre de contrats de location simple. Tous les contrats de location de la Société sont classés à titre de contrats de location simple.

Les actifs loués en vertu de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, et amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

S) Changement à la présentation de l'état consolidé des flux de trésorerie

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, la Société a reclassé aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation les déboursements liés au règlement de garantie qui étaient présentés avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement, étant donné la nature de ces déboursements. L'effet de ce reclassement au 31 mars 2017 est le suivant :

	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Règlement de garantie	(9 277)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Déboursements de garantie	9 277
Effet sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5. État des résultats par fonction

	2018	2017
PRODUITS		
Vente de biens	709 805	604 940
Vente de services	8 305	23 777
Produits nets de placements	574 824	432 780
Autres	494	325
	1 293 428	1 061 822
CHARGES		
Coût des ventes de biens et de services	620 135	541 566
Charges financières	248 031	161 919
	868 166	703 485
Frais généraux		
Frais généraux d'exploitation	28 847	23 636
Frais d'entreposage	25 598	21 454
Frais de vente	12 167	11 123
	66 612	56 213
Frais d'administration	94 383	87 297
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(1 966)	10 680
Résultat des activités poursuivies	262 301	225 507
Résultat des activités abandonnées	1 505	(8 957)
RÉSULTAT NET	263 806	216 550

La nature des frais d'administration se détaille comme suit :

	2018	2017
Salaires et avantages sociaux	60 343	56 883
Amortissement des immobilisations corporelles	964	930
Amortissement des immobilisations incorporelles	491	459
Frais de locaux	6 163	5 647
Déplacements, représentation et réunions	2 530	2 232
Honoraires	9 462	8 410
Bureaux à l'étranger	3 440	3 689
Publicité et promotion	3 066	2 448
Autres	7 924	6 599
	94 383	87 297

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes, les frais généraux et les frais d'administration à l'état consolidé des résultats comprennent :

	2018	2017
Salaires et autres avantages à court terme	93 526	87 777
Cotisations aux régimes à cotisations définies (note 29)	8 753	8 257
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 29)	5 834	5 343
	108 113	101 377

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. Revenus financiers

Revenus de placements

	2018	2017
Intérêts sur les prêts	91 244	80 410
Intérêts sur les prêts dépréciés	10 975	8 163
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	522	3 175
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	94 708	91 055
Intérêts sur les placements disponibles à la vente	3 414	3 275
Dividendes sur les placements disponibles à la vente	11 143	21 404
Intérêts et dividendes sur les autres placements	28	176
Honoraires de garantie	9 900	11 776
	221 934	219 434

Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net

	2018	2017
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
BTAA	(1 054)	354
Placements dans des organismes de capital-risque	29 442	10 484
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	25 393	23 830
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	409	852
	54 190	35 520
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	4 174	(12 915)
	58 364	22 605

Autres revenus financiers

	2018	2017
Frais d'étude	2 833	4 463
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	6 408	3 806
Gain de change sur les instruments financiers	–	6 128
Autres	9 980	8 757
	19 221	23 154

7. Charges financières

Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs

	2018	2017
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	94 769	90 921
Honoraires d'intermédiaires financiers	37 297	24 626
Contributions financières non remboursables	47 949	48 652
	180 015	164 199

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Perte nette (gain net) de valeur sur les placements

	2018	2017
Dépréciation des placements disponibles à la vente	14 509	7 253
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 19)	26 701	2 551
Reprise de valeur des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 19)	(1 638)	(5 169)
Perte (gain) sur les prêts et les garanties	14 679	(10 198)
Variation des montants recouvrables du gouvernement du Québec, nette des montants encaissés	–	(796)
Variation nette de la provision sur les engagements (note 27)	443	(2 091)
Autres	128	278
	54 822	(8 172)

Autres charges financières

	2018	2017
Intérêts sur la dette à long terme	3 460	1 356
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	546	3 591
Perte de change sur les instruments financiers	6 329	–
Autres	2 859	945
	13 194	5 892

8. Honoraires de gestion – Fonds du développement économique

Selon la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE. La Société prend cette rémunération sur le FDE. La rémunération a été établie et elle est de valeur nulle pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 en vertu de l'article 27 de la Loi sur Investissement Québec (15 705 000 \$ au 31 mars 2017 en vertu du décret 308-2017).

9. Activités abandonnées

Le résultat net de 1 505 000 \$ comptabilisé au titre des activités abandonnées pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 (perte nette de 8 957 000 \$ au 31 mars 2017) représente le gain résultant de la vente d'actifs, nets du coût lié à l'ajustement des provisions pour frais de fermeture et de remise en état des lieux des activités abandonnées ainsi que les frais d'entretien des actifs d'une filiale détenue en vue de la vente par la Société.

10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2018	2017
Trésorerie	127 754	90 526
Équivalents de trésorerie		
Acceptations bancaires, de 0,84 % à 1,62 %, échéant en avril et mai 2018	30 845	41 742
Compte épargne à intérêts élevés, taux quotidien majoré de 0,55 %, sans échéance	18 199	41 283
Dépôt à terme rachetable, 1,42 %, échéant en mai 2017	–	5 036
Billets au porteur, 0,80 %, échéant en mai 2017	–	5 308
Certificats de dépôt, 1,83 %, échéant en mai 2018	5 000	4 098
Billets de trésorerie, de 1,29 % à 1,57 %, échéant entre avril et juin 2018	96 873	18 390
Bons du Trésor de provinces, de 1,31 % à 1,38 %, échéant en avril 2018	14 992	5 875
Bons du Trésor du Canada, de 1,10 % à 1,90 %, échéant entre avril et mai 2018	6 286	7 128
Obligations à taux fixes, de 1,30 % à 1,57 %, échéant entre avril et mai 2018	9 634	11 989
	309 583	231 375

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11. Placements temporaires

	2018	2017
Obligations à taux fixes, de 1,05 % à 1,81 %, échéant entre avril 2018 et septembre 2018	22 627	73 409
Dépôts rachetables, de 1,20 % à 1,80 %, échéant entre avril 2018 et mars 2019	91 090	65 860
Certificats de dépôt, de 1,10 % à 1,70 %, échéant entre avril et décembre 2017	–	27 872
Billets au porteur, 0,97 %, échéant en avril 2017	–	14 990
Certificats de placements garantis, de 1,30 % à 1,55 %, échéant entre juillet 2017 et mars 2018	–	11 177
Billets de trésorerie, 1,37 %, échéant en avril 2018	6 996	–
	120 713	193 308

12. Débiteurs

	2018	2017
Créances clients	90 303	83 827
Créances clients – entreprises associées	6 638	3 467
Autres débiteurs	19 842	17 543
	116 783	104 837

13. Honoraires de garantie à recevoir

	2018	2017
Honoraires de garantie à recevoir	6 533	9 286
Provision cumulée pour pertes (note 17)	(1 245)	(1 808)
	5 288	7 478
Moins la tranche courante, nette de la provision	3 616	4 605
	1 672	2 873

Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2018	2017
Moins de 1 an	4 584	5 890
De 1 an à 2 ans	1 143	1 673
De 2 à 3 ans	551	938
De 3 à 4 ans	306	613
De 4 à 5 ans	148	368
Plus de 5 ans	239	607
	6 971	10 089

Les encaissements d'honoraires de garantie à recevoir en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :

	2018	2017
Moins de 30 jours	42	11
De 30 à 90 jours	71	369
Plus de 90 jours	–	1
	113	381

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. Stocks

	2018	2017
Produits finis	75 471	64 731
Matières premières	5 996	8 465
Pièces consommables et de rechange	4 817	4 341
Produits en cours	1 408	1 277
Autres	1 649	1 404
	89 341	80 218

Au 31 mars 2018, les stocks comptabilisés sous la rubrique « Coût des ventes » s'élevaient à 607 750 000 \$ (524 507 000 \$ au 31 mars 2017).

15. Billets à recevoir du gouvernement du Québec

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. En vertu du décret 8-2008, les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalant aux obligations du Québec de cinq ans.

	2018	2017
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,15 % à 2,69 %, échéant entre avril 2018 et mars 2023, valeur nominale de 5,6 milliards de dollars	5 332 053	5 259 665
Moins la tranche courante	1 107 161	1 144 164
	4 224 892	4 115 501

Les encaissements de capital prévus sur les billets à recevoir, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2018	2017
Moins de 1 an	1 118 400	1 155 600
De 1 an à 2 ans	826 400	1 118 400
De 2 à 3 ans	895 600	826 400
De 3 à 4 ans	1 490 800	895 600
De 4 à 5 ans	1 256 800	1 490 800
	5 588 000	5 486 800

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. Prêts

	2018	2017
Prêts		
Portant intérêt		
Taux fixe	656 860	602 326
Taux variable	1 116 150	856 256
Sans intérêt	100	725
	1 773 110	1 459 307
Douteux	113 474	120 840
	1 886 584	1 580 147
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Prêts portant intérêt	(33 588)	(37 446)
Prêts sans intérêt	(2)	(97)
Prêts douteux	(49 537)	(58 807)
	(83 127)	(96 350)
	1 803 457	1 483 797
Moins la tranche courante, nette de la provision	585 562	461 667
	1 217 895	1 022 130

Le tableau suivant présente les prêts, nets de la provision cumulée pour pertes, selon leur date d'échéance contractuelle ainsi que le rendement effectif des prêts portant intérêt au 31 mars :

	2018			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	384 468	851 927	503 027	1 739 422
Prêts sans intérêt	98	–	–	98
Prêts douteux	33 821	16 517	13 599	63 937
	418 387	868 444	516 626	1 803 457
Rendement au taux effectif pondéré	6,40 %	6,22 %	6,10 %	

	2017			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	322 474	767 841	330 821	1 421 136
Prêts sans intérêt	60	–	568	628
Prêts douteux	11 761	35 154	15 118	62 033
	334 295	802 995	346 507	1 483 797
Rendement au taux effectif pondéré	6,03 %	6,06 %	5,07 %	

Au 31 mars 2018, les prêts incluent des prêts accordés à des coentreprises ou entreprises associées totalisant 162 899 000 \$ selon les conditions du marché (76 818 000 \$ au 31 mars 2017).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2018	2017
Moins de 1 an	631 145	496 493
De 1 an à 2 ans	352 888	254 770
De 2 à 3 ans	315 959	316 856
De 3 à 4 ans	138 727	204 061
De 4 à 5 ans	137 082	58 801
Plus de 5 ans	328 337	252 994
	1 904 138	1 583 975

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non douteux, se détaillent comme suit :

	2018	2017
Moins de 30 jours	–	3 153
De 30 à 90 jours	2 189	808
Plus de 90 jours	–	839
	2 189	4 800

17. Provision cumulée pour pertes

	Prêts	Honoraires de garantie à recevoir	Passif au titre de la garantie	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2016	120 930	2 573	41 427	920	165 850
Provision pour pertes	(5 685)	(57)	(4 456)	278	(9 920)
Recouvrements	6 197	11	156	–	6 364
Radiations	(25 092)	(719)	(74)	(103)	(25 988)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(9 433)	–	(9 433)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	1 340	–	1 340
Solde au 31 mars 2017	96 350	1 808	28 960	1 095	128 213
Provision pour pertes	14 040	(240)	879	128	14 807
Recouvrements	3 240	(10)	30	(8)	3 252
Radiations	(30 503)	(313)	(426)	–	(31 242)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(3 694)	–	(3 694)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	714	–	714
Solde au 31 mars 2018	83 127	1 245	26 463	1 215	112 050

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtiments, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. Au 31 mars 2018, la provision tient compte de sûretés et cautions d'une valeur de 757 809 000 \$ pour les prêts (607 849 000 \$ au 31 mars 2017) et de 83 791 000 \$ pour les garanties (99 611 000 \$ au 31 mars 2017).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. Placements

	2018	2017
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
BTAA	–	3 305
Placements dans des organismes de capital-risque	208 969	134 854
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ^{(1) (2)}	358 764	355 562
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	14 098	14 170
	581 831	507 891
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	5 217	6 415
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actions de sociétés cotées en Bourse	196 366	468 319
Actions et parts de sociétés privées	126 640	147 001
Obligations et autres titres de créance	175 116	156 865
Unités liquidatives d'une fiducie	–	344
	498 122	772 529
	1 085 170	1 286 835
Moins la tranche courante, nette de la provision	48 135	226 153
	1 037 035	1 060 682

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat des parts détenues par la Société, pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable. La période de renonciation a pris fin au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017.

(2) Aux 31 mars 2018 et 2017, une participation dans un organisme de capital-risque d'entreprises associées est individuellement significative pour la Société, soit la participation de 33 % dans Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c., dont l'établissement principal est au Québec, Canada, et ayant une fin d'exercice le 31 décembre. Au 31 mars 2018, l'actif net de Teralys, Capital Fonds de Fonds, s.e.c., qui est composé en quasi-totalité de placements dans des fonds de capitaux privés, est de 455 912 000 \$ (359 125 000 \$ au 31 mars 2017) alors que son résultat net pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2018, composé en quasi-totalité de la variation de juste valeur des placements, est de 20 743 000 \$ (46 162 000 \$ en 2017). Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la Société a reçu des distributions de 7 743 000 \$ (31 180 000 \$ en 2017) de cette participation.

Au 31 mars 2018, le montant des placements libellés en dollars américains totalise 128 511 000 \$ CA (167 318 000 \$ CA au 31 mars 2017) et il n'y a aucun placement libellé en d'autres devises (50 815 000 \$ CA au 31 mars 2017).

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19. Participations dans des entreprises mises en équivalence

La Société détient des participations dans des coentreprises et des entreprises associées. Aucune société n'a été jugée significative prise individuellement aux 31 mars 2018 et 2017.

Les tableaux suivants présentent le détail de la quote-part de la participation de la Société dans des entreprises mises en équivalence comptabilisée au résultat net, au résultat global et à l'état consolidé de la situation financière :

	2018	2017
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises et entreprises associées	(1 966)	10 680

	2018	2017
Quote-part des autres éléments du résultat global		
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence		
Coentreprises et entreprises associées	(4 298)	2 086
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie des coentreprises et entreprises associées	352	(753)
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion de coentreprises	–	649
	(3 946)	1 982

	2018	2017
Participation dans des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises et entreprises associées	324 633	349 356

La valeur comptable et la quote-part des informations financières résumées des intérêts dans des coentreprises et entreprises associées revenant à la Société se détaillent comme suit :

	2018	2017
Valeur comptable des participations détenues dans des coentreprises et entreprises associées	324 633	349 356
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	(2 348)	11 308
du résultat net après impôt des activités abandonnées	(301)	(1 770)
des autres éléments du résultat global	(3 946)	1 982
Quote-part du résultat global	(6 595)	11 520

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes dans des coentreprises et entreprises associées lorsque les pertes sont supérieures à sa participation et lorsqu'elle n'a aucune obligation à l'égard de ces pertes :

Solde au 1 ^{er} avril 2016	65 844
Perte des exercices antérieurs comptabilisée en contrepartie de la quote-part de l'exercice	(1 114)
Perte de l'exercice non comptabilisée	22 870
Solde au 31 mars 2017	87 600
Perte des exercices antérieurs comptabilisée en contrepartie de la quote-part de l'exercice	(103)
Disposition	(80 459)
Perte de l'exercice non comptabilisée	9 448
Solde au 31 mars 2018	16 486

Ces coentreprises et entreprises associées ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. Au 31 mars 2018, la Société a pris des engagements en capital envers ses participations dans des coentreprises et entreprises associées de 2 893 000 \$ (149 568 000 \$ au 31 mars 2017). La Société n'a contracté aucun engagement conjointement avec d'autres coentrepreneurs ou partenaires. Au 31 mars 2018, la Société ne cautionne aucun engagement de contrat de location pris par ses coentreprises et entreprises associées (aucun au 31 mars 2017) ni aucune marge de crédit non utilisée accordée par une banque (aucune au 31 mars 2017). La Société n'a contracté aucun autre passif éventuel en ce qui concerne ses coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une de ses participations qui présentait des indications objectives de dépréciation en raison d'une baisse importante du cours de l'action. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de son cours boursier (niveau 1). Au 31 mars 2018, des pertes de valeur totalisant 14 157 000 \$ (aucune au 31 mars 2017) ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements » relativement à cette participation.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation en raison de leurs difficultés financières. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité, estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs en utilisant des taux d'actualisation variant de 18,9 % à 20,9 % (niveau 3). Au 31 mars 2018, des pertes de valeur totalisant 12 544 000 \$ ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, la Société a encaissé la balance de prix de vente résultant de la vente d'actifs d'une de ses sociétés associées. Juste avant la réception du montant, la Société a évalué la valeur recouvrable de sa participation qui présentait des indications objectives de reprise de valeur en raison d'indicateurs économiques ayant un impact positif sur la performance économique et le mode d'utilisation de cette participation. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et une reprise de valeur de 1 638 000 \$ a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements ».

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation, en raison de la conjoncture économique des secteurs dans lesquels ces participations opèrent. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur a été estimée en utilisant des méthodes d'évaluation fondées sur les comparables (niveau 3). Au 31 mars 2017, des pertes de valeur totalisant 2 551 000 \$ ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, la Société a disposé d'une participation dans une entreprise associée. Juste avant la disposition, la Société a évalué la valeur recouvrable de sa participation qui présentait des indications objectives de reprise de valeur en raison d'indicateurs économiques ayant un impact positif sur la performance économique et le mode d'utilisation de cette participation. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et une reprise de valeur de 5 169 000 \$ a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements ».

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20. Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtiments	Matériel et équipements	Routes et ponts	Immobilisations en cours	Autres	Total
Coût	27 447	40 993	209 731	8 689	4 492	36 423	327 775
Amortissement cumulé	–	21 934	119 512	3 310	–	29 689	174 445
Solde au 1 ^{er} avril 2016	27 447	19 059	90 219	5 379	4 492	6 734	153 330
Amortissement de l'exercice	–	(1 564)	(11 503)	(434)	–	(1 983)	(15 484)
Acquisitions	–	528	8 755	15	(3 989)	5 915	11 224
Effet de change	6	327	2 112	–	117	12	2 574
Dispositions	–	(14)	(84)	–	–	(281)	(379)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	–	–	(537)	–	–	–	(537)
Autres changements	–	–	–	–	–	(514)	(514)
	6	(723)	(1 257)	(419)	(3 872)	3 149	(3 116)
Coût	27 453	42 095	194 334	8 704	620	39 873	313 079
Amortissement cumulé	–	23 759	105 372	3 744	–	29 990	162 865
Solde au 31 mars 2017	27 453	18 336	88 962	4 960	620	9 883	150 214
Amortissement de l'exercice	–	(1 544)	(10 931)	(434)	–	(2 024)	(14 933)
Acquisitions	–	196	5 673	–	1 631	2 403	9 903
Perte de valeur	–	(95)	–	–	–	(695)	(790)
Reprise de valeur	–	–	5 708	–	–	–	5 708
Effet de change	(7)	(404)	(2 655)	–	(19)	(22)	(3 107)
Dispositions	–	–	(11)	–	–	(14)	(25)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	–	–	–	–
Autres changements	–	–	–	–	–	(452)	(452)
	(7)	(1 847)	(2 216)	(434)	1 612	(804)	(3 696)
Coût	27 446	41 450	194 922	8 704	2 232	40 702	315 456
Amortissement cumulé	–	24 961	108 176	4 178	–	31 623	168 938
Solde au 31 mars 2018	27 446	16 489	86 746	4 526	2 232	9 079	146 518

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, en raison de la hausse de la productivité ainsi que de la hausse des prix du bois d'œuvre, la Société a déterminé que la valeur recouvrable d'une de ses unités génératrices de trésorerie était supérieure à sa valeur comptable. La Société a estimé la valeur recouvrable sur la base de la valeur d'utilité, estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs en utilisant des taux d'actualisation variant de 16,9 % à 18,9 % (niveau 3). Par conséquent, la Société a comptabilisé une reprise de valeur d'un montant de 5 708 000 \$.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La charge d'amortissement et les pertes de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2018	2017
Coût des ventes	7 335	12 903
Frais généraux	1 716	1 651
Frais d'administration	964	930
	10 015	15 484

Les montants engagés jusqu'au 31 mars 2018 pour la construction d'immobilisations n'incluent aucun coût d'emprunt capitalisé.

21. Actifs biologiques

	Terrains boisés
Solde au 1 ^{er} avril 2016	81 279
Acquisitions	103
Dispositions	(12)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	656
Solde au 31 mars 2017	82 026
Acquisitions	73
Dispositions	(32)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	4 054
Solde au 31 mars 2018	86 121

Au 31 mars 2018, le bois d'œuvre exploitable comprend 454 016 hectares de plantations (454 091 hectares au 31 mars 2017) dont 81 % de résineux (81 % au 31 mars 2017) et 19 % de feuillus (19 % au 31 mars 2017) qui se répartissent selon le stade du couvert forestier suivant :

	2018	2017
Forêt mature	27%	27%
Forêt intermédiaire	13%	13%
Forêt jeune	11%	11%
Régénération	31%	31%
Improductif et non forestier	18%	18%

Au 31 mars 2018, le volume marchand de bois sur pied est approximativement de 26 462 000 m³ (24 392 000 m³ au 31 mars 2017). Au cours de l'exercice, la Société a procédé à la coupe de 140 082 m³ (150 674 m³ en 2017) et a vendu des droits de coupe pour 283 274 m² (327 100 m² en 2017). Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est 482 938 m³ (445 238 m³ au 31 mars 2017). Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours de la saison de coupe 2017-2018, la Société n'a procédé à aucun reboisement (aucun en 2017), aucun travail d'éclaircie précommerciale (aucun en 2017) et aucun dégagement mécanique (aucun en 2017).

La juste valeur moins les coûts de vente des actifs biologiques récoltés est de 6 791 000 \$ au 31 mars 2018 (7 194 000 \$ au 31 mars 2017).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- Un taux d'actualisation de 6 % (6 % au 31 mars 2017) basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- Une valeur marchande de bois sur pied entre 11,50 \$/m³ et 14,40 \$/m³ (10,70 \$/m³ et 14,50 \$/m³ au 31 mars 2017) basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2018;
- Une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 661 658 m³ (689 177 m³ au 31 mars 2017) par année sur des périodes de dix à quarante ans, soit jusqu'à écoulement des stocks récoltables.

La juste valeur estimative serait plus (moins) élevée si :

- le taux d'actualisation était plus bas (plus élevé);
- la valeur marchande de bois sur pied par mètre cube était plus élevée (plus basse);
- la liquidation accélérée des stocks de bois mature était faite à un rythme plus élevé (moins élevé) sur une durée plus courte (plus longue).

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été classée au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs étant donné qu'elle repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2005 à aujourd'hui).

B) Risques financiers

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. Les activités de la Société sont régies par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continue afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont cohérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, comprenant des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connues de l'industrie.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22. Immobilisations incorporelles

	Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation	Licences et autres	Contrat d'approvisionnement d'électricité	Total
Coût	42 733	26 189	12 096	81 018
Amortissement cumulé	–	21 157	7 377	28 534
Solde au 1 ^{er} avril 2016	42 733	5 032	4 719	52 484
Amortissement de l'exercice	–	(1 598)	(626)	(2 224)
Acquisitions générées à l'interne	9 514	–	–	9 514
Autres acquisitions	–	2 500	48	2 548
Radiation et perte de valeur	(3 377)	–	–	(3 377)
Autres changements	(40)	(87)	115	(12)
	6 097	815	(463)	6 449
Coût	48 830	28 467	12 460	89 757
Amortissement cumulé	–	22 620	8 204	30 824
Solde au 31 mars 2017	48 830	5 847	4 256	58 933
Amortissement de l'exercice	–	(1 525)	(378)	(1 903)
Acquisitions générées à l'interne	10 224	–	–	10 224
Autres acquisitions	–	1 350	1 107	2 457
Radiation et perte de valeur	(11 155)	–	–	(11 155)
Autres changements	–	(44)	(130)	(174)
	(931)	(219)	599	(551)
Coût	47 899	29 817	13 179	90 895
Amortissement cumulé	–	24 189	8 324	32 513
Solde au 31 mars 2018	47 899	5 628	4 855	58 382

La Société a procédé à l'évaluation spécifique des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation en fonction du potentiel géologique, des budgets accordés pour le maintien et le développement de la mise en valeur des propriétés minières et de l'implication financière de ses partenaires. Au 31 mars 2018, la Société estime que ces immobilisations incorporelles ont une valeur économique inférieure à leur valeur comptable nette et une perte de valeur de 11 155 000 \$ (3 377 000 \$ au 31 mars 2017) a été constatée pour refléter la valeur recouvrable de ces actifs. La Société a estimé la valeur recouvrable sur la base de la valeur d'utilité qui est fondée sur une valeur de liquidation ordonnée (niveau 3).

La charge d'amortissement, ainsi que les radiations et pertes de valeur, ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2018	2017
Coût des ventes	378	626
Frais généraux	12 189	4 516
Frais d'administration	491	459
	13 058	5 601

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les informations financières résumées relativement aux activités des propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation sont les suivantes :

	2018	2017
Actifs totaux	48 719	136 822
Passifs totaux	44 432	50 115
Produits	(745)	7 086
Charges	14 139	(8 613)
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	3 809	(574)
Activités d'investissement	30 082	(9 619)

23. Emprunts bancaires

La Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés totalisant 234 724 000 \$ (233 816 000 \$ au 31 mars 2017), portant intérêt à un taux préférentiel de 3,45 % (2,70 % au 31 mars 2017) et renouvelables annuellement. La Société dispose également d'une marge de crédit bancaire, conjointement avec certaines de ses filiales, d'un montant autorisé de 65 000 000 \$ (65 000 000 \$ au 31 mars 2017), portant intérêt à un taux préférentiel de 3,45 % (2,70 % au 31 mars 2017). Aux 31 mars 2018 et 2017, celles-ci n'étaient pas utilisées. Elle a aussi émis des lettres de crédit totalisant 58 974 000 \$ au 31 mars 2018 (57 344 000 \$ au 31 mars 2017).

24. Crédoiteurs et charges à payer

	2018	2017
Comptes fournisseurs et frais courus	103 169	97 991
Autres	8 298	8 083
	111 467	106 074

25. Dette à long terme

	2018	2017
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2018 et mars 2023, valeur nominale de 5,57 milliards de dollars (taux effectifs de 1,15 % à 2,69 %) ⁽¹⁾	5 313 572	5 245 124
Montant dû au Fonds du développement économique, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033 (taux effectif de 8,40 %)	4 974	4 588
Montant dû au Fonds du développement économique, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2017 (taux effectif de 9,20 %)	–	2 811
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt et remboursables au plus tard entre juin 2023 et janvier 2025, valeur nominale de 21,15 millions de dollars (taux effectifs de 1,89 % à 3,17 %)	18 112	30 227
Autres	1 238	650
	5 337 896	5 283 400
Moins la tranche courante	1 095 584	1 139 253
	4 242 312	4 144 147

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit :

	2018	2017
Moins de 1 an	1 106 740	1 150 795
De 1 an à 2 ans	823 113	1 112 582
De 2 à 3 ans	895 068	826 551
De 3 à 4 ans	1 488 701	894 902
De 4 à 5 ans	1 256 821	1 490 821
Plus de 5 ans	38 479	53 479
	5 608 922	5 529 130

La variation de la dette à long terme se détaille comme suit :

Solde au 1 ^{er} avril 2017	5 283 400
Augmentation de la dette à long terme	1 257 177
Remboursement de la dette à long terme	(1 177 849)
Total des changements de trésorerie attribuables aux activités de financement	79 328
Intérêts sur la dette à long terme (note 7)	3 460
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs (note 7)	94 769
Nouveaux avantages conférés par les immigrants investisseurs	(123 521)
Obligation de location-financement	460
Total des changements sans contrepartie de trésorerie	(24 832)
Solde au 31 mars 2018	5 337 896

26. Subventions différées

Solde au 1 ^{er} avril 2016	13 727
Amortissement de l'exercice	(627)
Radiations	(5)
Autres	(32)
Solde au 31 mars 2017	13 063
Amortissement de l'exercice	(613)
Radiations	(538)
Autres	(321)
Solde au 31 mars 2018	11 591

Aucune condition n'est rattachée aux subventions gouvernementales reçues par certaines filiales de la Société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27. Provisions

	Remise en état de sites	Provision sur les engagements	Litiges et autres	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2016	8 908	3 044	265	12 217
Provisions constituées	1 575	768	2	2 345
Provisions utilisées	(191)	(2 859)	–	(3 050)
Provisions renversées	(5 452)	–	–	(5 452)
Effet de la désactualisation	91	–	–	91
Solde au 31 mars 2017	4 931	953	267	6 151
Provisions constituées	653	1 329	–	1 982
Provisions utilisées	(504)	(886)	–	(1 390)
Provisions renversées	(1 514)	–	(60)	(1 574)
Effet de la désactualisation	28	–	–	28
Solde au 31 mars 2018	3 594	1 396	207	5 197
Solde au 31 mars 2017				
Courant	2 483	–	–	2 483
Non courant	2 448	953	267	3 668
	4 931	953	267	6 151
Solde au 31 mars 2018				
Courant	2 487	–	–	2 487
Non courant	1 107	1 396	207	2 710
	3 594	1 396	207	5 197

Remise en état de sites

Les provisions liées à la mise hors service des immobilisations découlent principalement de l'obligation pour la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur. La Société estime que les paiements non actualisés qui seront requis pour s'acquitter de son obligation sur une période d'un an à six ans, période estimée sur la durée d'utilité des actifs devant être remplacés, totaliseront 3 732 000 \$ au 31 mars 2018 (5 528 000 \$ au 31 mars 2017). Les paiements non actualisés qui seront requis pour régler ces obligations se détaillent comme suit :

2019	2 514
2020	506
2021	254
2022	209
2023 et exercices subséquents	249
	3 732

Les taux d'actualisation des flux monétaires sont les suivants :

2019	3,81 %
2020	3,89 %
2021	3,99 %
2022	4,21 %
2023 et exercices subséquents	4,21 %

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28. Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie

	2018	2017
Garanties		
D'emprunt	166 753	187 160
D'engagement financier	85 162	95 977
	251 915	283 137
Passif au titre de la garantie		
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie		
Garanties d'emprunt	(6 987)	(10 795)
Garanties d'engagement financier	(1 677)	(2 082)
	(8 664)	(12 877)
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Garanties d'emprunt	(13 050)	(14 641)
Garanties d'engagement financier	(13 413)	(14 319)
	(26 463)	(28 960)
Passif au titre de la garantie	(35 127)	(41 837)
Garantie, déduction faite du passif au titre de la garantie	216 788	241 300

Le solde des garanties réparti en fonction de leur échéance se détaille comme suit :

	2018	2017
Moins de 1 an	180 597	178 199
De 1 an à 2 ans	20 818	25 376
De 2 à 3 ans	14 450	18 940
De 3 à 4 ans	9 174	14 898
De 4 à 5 ans	8 266	16 495
Plus de 5 ans	18 610	29 229
	251 915	283 137

Au 31 mars 2018, le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 3 115 000 \$ CA (234 000 \$ CA au 31 mars 2017).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29. Avantages du personnel**Régimes à cotisations définies**

La majorité des membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Tous les employés qui satisfont à certaines conditions doivent participer à ces régimes.

Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Toutefois, les obligations d'Investissement Québec à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Conséquemment, ces régimes sont considérés comme étant à cotisations définies aux fins de ces états financiers consolidés. La Société offre également à ses employés d'autres régimes de retraite selon lesquels elle verse des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire des employés participants.

Les cotisations de la Société imputées au résultat net de l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élèvent à 8 753 000 \$ au 31 mars 2018 (8 257 000 \$ au 31 mars 2017).

Régimes à prestations définies**Régimes de retraite**

La Société offre des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. De plus, la Société offre également des régimes de retraite complémentaires pour la direction et certains cadres qui satisfont à certaines conditions ainsi que pour tous les vice-présidents. Ces régimes sont basés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

Régimes d'assurances collectives

La Société offre des régimes d'assurances collectives postérieurs à l'emploi sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie à certains retraités admissibles. Ces régimes non contributifs sont destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les régimes à prestations définies sont administrés par des fonds de pension qui sont légalement distincts de la Société. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont composés de représentants des employeurs et des employés (ou anciens employés). Les conseils d'administration des fonds de retraite sont tenus par la loi et par leurs statuts constitutifs d'agir dans l'intérêt des fonds et de toutes les parties prenantes concernées par les régimes, soit les salariés actifs, les salariés inactifs, les retraités et les employeurs. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont responsables de la politique de placement en ce qui a trait aux actifs du fonds.

La Société s'attend à ce que des cotisations de 2 533 000 \$ (2 575 000 \$ au 31 mars 2017) soient versées pour tous ces régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que le risque de placement, le risque de taux d'intérêt et le risque de longévité.

Risque de placement

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprise de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré. Au 31 mars 2018, les régimes suivent une stratégie de placement équilibrée, avec des titres de capitaux propres et des instruments d'emprunt. Étant donné que les passifs des régimes sont à long terme de par leur nature, il est jugé approprié d'investir une part raisonnable des actifs dans des titres de capitaux propres afin de maximiser le rendement.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations accroîtra le passif des régimes; par contre, une augmentation du rendement des placements des régimes dans des titres d'emprunt atténuera partiellement cette diminution.

Risque de longévité

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter les passifs de ces régimes.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2018		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Obligations au titre des prestations définies			
Solde au début	102 212	12 629	114 841
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 361	223	3 584
Cotisations versées par les participants aux régimes	805	–	805
Coût financier	3 831	469	4 300
Prestations versées	(3 444)	(265)	(3 709)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	465	69	534
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	3 467	479	3 946
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(583)	(145)	(728)
Coût des services passés	339	–	339
Solde à la fin	110 453	13 459	123 912
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	80 309	–	80 309
Produit d'intérêts	2 748	–	2 748
Cotisations versées par l'employeur	2 732	–	2 732
Cotisations versées par les participants aux régimes	805	–	805
Prestations versées	(3 444)	–	(3 444)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	3 249	–	3 249
Autres	222	–	222
Solde à la fin	86 621	–	86 621
Effet du plafond de l'actif			
Solde au début	9 568	–	9 568
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	16	–	16
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	359	–	359
Solde à la fin	9 943	–	9 943

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Obligations au titre des prestations définies			
Solde au début	95 159	11 654	106 813
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 256	241	3 497
Cotisations versées par les participants aux régimes	1 164	–	1 164
Coût financier	3 701	465	4 166
Prestations versées	(3 574)	(250)	(3 824)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	(61)	(104)	(165)
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	2 971	956	3 927
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(404)	(333)	(737)
Solde à la fin	102 212	12 629	114 841
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	71 977	–	71 977
Produit d'intérêts	2 577	–	2 577
Cotisations versées par l'employeur	2 266	–	2 266
Cotisations versées par les participants aux régimes	1 164	–	1 164
Prestations versées	(3 574)	–	(3 574)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	5 310	–	5 310
Autres	589	–	589
Solde à la fin	80 309	–	80 309
Effet du plafond de l'actif			
Solde au début	6 517	–	6 517
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	2 794	–	2 794
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	257	–	257
Solde à la fin	9 568	–	9 568

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2018		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des prestations définies			
Obligations au titre des prestations définies			
Régimes capitalisés	(82 509)	–	(82 509)
Régimes non capitalisés	(27 944)	(13 459)	(41 403)
Juste valeur des actifs des régimes	86 621	–	86 621
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(9 943)	–	(9 943)
	(33 775)	(13 459)	(47 234)

	2017		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des prestations définies			
Obligations au titre des prestations définies			
Régimes capitalisés	(75 204)	–	(75 204)
Régimes non capitalisés	(27 008)	(12 629)	(39 637)
Juste valeur des actifs des régimes	80 309	–	80 309
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(9 568)	–	(9 568)
	(31 471)	(12 629)	(44 100)

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	2018	2017
Fonds d'actions canadiennes	23,4 %	25,5 %
Fonds d'actions étrangères	27,4 %	29,2 %
Fonds d'obligations	30,7 %	31,7 %
Autres	18,5 %	13,6 %
	100,0 %	100,0 %

La juste valeur des actions et des obligations est déterminée en fonction des cours sur un marché actif.

La Société revoit les portefeuilles de placement détenus par les régimes et la performance du gestionnaire sur une base trimestrielle. Lors de cette revue, la Société s'assure que les placements détenus correspondent, à tous égards importants, aux pondérations cibles établies par les politiques des régimes.

La pondération cible du portefeuille de référence, établie par la politique de placement des régimes, se détaille comme suit :

Actions canadiennes	17,5 %
Actions étrangères	27,5 %
Obligations	35,0 %
Autres	20,0 %

Le processus suivi par la Société pour gérer ses risques n'a pas été modifié par rapport aux exercices précédents.

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les charges au titre des régimes à prestations définies se composent comme suit :

	2018		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 361	223	3 584
Intérêts nets	1 442	469	1 911
Coût des services passés	339	–	339
	5 142	692	5 834

	2017		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 256	241	3 497
Intérêts nets	1 381	465	1 846
	4 637	706	5 343

Les charges au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2018	2017
Coût des ventes	2 022	1 653
Frais généraux	658	582
Frais d'administration	3 154	3 108
	5 834	5 343

Les gains (pertes) suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	2018		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	122	(403)	(281)
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(16)	–	(16)
	106	(403)	(297)

	2017		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	3 393	(519)	2 874
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(2 794)	–	(2 794)
	599	(519)	80

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles se détaillent comme suit :

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	3,52 %	3,52 %	3,71 %	3,79 %
Taux de croissance de la rémunération	2,89 %	2,92 %	3,06 %	3,05 %
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	5,14 %	s.o.	5,09 %

Les hypothèses de longévité moyenne à l'âge de la retraite sont fondées sur des tableaux de mortalité. Les longévités moyennes à l'âge de la retraite qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pour les retraités actuels				
Hommes	23	23	23	23
Femmes	26	27	26	27
Pour les membres actifs (futurs retraités)				
Hommes	30	27	30	27
Femmes	32	30	32	30

Au 31 mars 2018, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 17 ans (18 ans au 31 mars 2017).

Un changement de 1 %, ou de un an dans le cas de la mortalité, d'une des hypothèses actuarielles au 31 mars, en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées et en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour établir l'obligation au titre des prestations définies, aurait l'impact suivant sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies :

	2018			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(16 178)	21 170	(1 928)	2 460
Taux de croissance de la rémunération	3 306	(2 877)	20	(18)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	s.o.	2 181	(1 748)
Mortalité	2 103	(2 195)	550	(542)

	2017			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(15 116)	19 873	(1 827)	2 328
Taux de croissance de la rémunération	3 421	(3 105)	19	(17)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	s.o.	1 991	(1 603)
Mortalité	1 972	(2 036)	486	(480)

Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative du changement réel au chapitre de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable que le changement apporté aux hypothèses survienne de manière isolée, certaines de ces hypothèses pouvant être corrélées.

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30. Autres passifs

	2018	2017
Revenus différés	7 762	4 565
Autres	5 441	7 027
	13 203	11 592
Moins la tranche courante	3 000	1 825
	10 203	9 767

31. Capital social

Autorisé, d'une valeur nominale de 1 000 \$ par action :

4 000 000 d'actions ordinaires, avec droit de vote, totalisant 4 milliards de dollars.

	2018	2017
Émis et entièrement libéré		
3 173 340 actions ordinaires	3 173 340	3 173 340

Le 29 avril 2016, tel qu'autorisé par le décret 381-2012 adopté le 18 avril 2012, la Société a émis 100 000 actions ordinaires au ministre des Finances pour un montant de 100 000 000 \$ afin de financer la participation de la Société à la capitalisation de Ressources Québec inc.

32. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Posséder une souplesse financière suffisante pour soutenir les entreprises en portefeuille et ses autres placements.
- Contribuer au développement d'entreprises au Québec par l'intermédiaire d'investissements et de financements.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de liquidité de ses investissements et financements. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, procéder à l'émission ou au remboursement de dettes et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société est composé des emprunts bancaires, le cas échéant, et de la dette à long terme ainsi que de ses capitaux propres. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception, le cas échéant, de certaines restrictions provenant des conditions dans les contrats d'emprunts de ses filiales (note 23).

33. Informations additionnelles sur les flux de trésorerie

La variation des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation se détaille comme suit :

	2018	2017
Débiteurs	(14 406)	(14 625)
Stocks	(9 123)	(20 000)
Frais payés d'avance	(1 131)	110
Créditeurs et charges à payer	6 006	33 385
Autres passifs	3 000	–
	(15 654)	(1 130)

Au 31 mars 2018, il y a 55 000 \$ d'acquisitions d'immobilisations corporelles incluses sous la rubrique « Crédeurs et charges à payer » (920 000 \$ au 31 mars 2017) et 460 000 \$ d'immobilisations corporelles acquises par la prise en charge de passifs (aucune au 31 mars 2017).

34. Éventualités

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

35. Engagements

A) Contrats de location simple

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location simple non résiliables, à louer principalement des espaces de bureaux. Ces contrats ont habituellement une durée de un an à dix ans et comportent une option de renouvellement après cette date. Les paiements minimaux exigibles au titre de ces contrats se détaillent comme suit :

	2018	2017
Moins de 1 an	3 620	2 913
De 1 an à 5 ans	8 543	6 636
Plus de 5 ans	1 209	1 538
	13 372	11 087

Au 31 mars 2018, un montant de 9 609 000 \$ (9 512 000 \$ au 31 mars 2017) a été comptabilisé au titre des contrats de location simple. De ce montant, 6 851 000 \$ (7 025 000 \$ au 31 mars 2017) sont comptabilisés sous la rubrique « Frais d'administration » et 2 758 000 \$ (2 487 000 \$ au 31 mars 2017) sont comptabilisés sous la rubrique « Frais généraux » au résultat net.

B) Engagements de financement et d'investissement

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir sous forme de souscriptions d'actions et de conventions d'apport et sous forme de parts de sociétés en commandite dans le fonds commun de FIER Partenaires, s.e.c. et dans d'autres organismes de capital-risque.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2018	2017
Engagements de financement		
Ententes autorisées		
Prêts	62 508	37 063
Garanties	11 900	11 005
Contributions financières	5 356	3 412
	79 764	51 480
Ententes acceptées par les clients		
Prêts ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	277 200	239 783
Garanties	100 285	90 355
Contributions financières	131 928	108 060
	509 413	438 198
Engagements d'investissement		
Souscription d'actions et convention d'apports	1 000	1 000
Parts de sociétés en commandite		
FIER Partenaires, s.e.c.	7 489	11 075
Organismes de capital-risque	146 048	119 387
	154 537	131 462
	743 714	621 140

(1) Comprenant un montant de 30 905 000 \$ au 31 mars 2018 (40 726 000 \$ au 31 mars 2017) dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 2,82 % et 8,29 % (entre 3,24 % et 11,75 % au 31 mars 2017) et qui ont une échéance qui varie entre juin 2018 et juin 2026 (entre mai 2017 et juin 2026 au 31 mars 2017).

(2) Comprenant un montant de 246 295 000 \$ au 31 mars 2018 dont les taux d'intérêt sont variables (199 057 000 \$ au 31 mars 2017).

(3) Tous les engagements de prêts ont un taux d'intérêt établi au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017.

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Engagements à long terme

En vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 31 675 000 \$ au 31 mars 2018 (27 519 000 \$ au 31 mars 2017) et de matières premières et autres totalisant 19 896 000 \$ au 31 mars 2018 (13 788 000 \$ au 31 mars 2017).

Pour garantir ses obligations en vertu d'un accord d'entreprise commune, la Société a mis en sûreté réciproque, en faveur des partenaires, une obligation de 66 000 000 \$ (66 000 000 \$ au 31 mars 2017) émise aux termes d'un acte de fiducie affectant tous les biens de premier rang de l'entreprise commune.

D) Ventes d'entreprises

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. La Société n'a pas constaté de montant à l'état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que ce montant ne peut être estimé de manière fiable.

E) Autres engagements

Au 31 mars 2018, la Société s'est engagée à verser des honoraires de 44 458 000 \$ (42 363 000 \$ au 31 mars 2017) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, la recherche d'entreprises à recommander et la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

36. Instruments financiers

A) Valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût après amortissement selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

						2018
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	6 286	–	303 297	–	309 583
Placements temporaires	–	–	–	120 713	–	120 713
Débiteurs	–	–	–	116 783	–	116 783
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	5 288	–	5 288
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	5 332 053	–	5 332 053
Prêts	–	–	–	1 803 457	–	1 803 457
Placements	5 217	581 831	498 122	–	–	1 085 170
	5 217	588 117	498 122	7 681 591	–	8 773 047
Passifs financiers						
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	111 467	111 467
Dette à long terme	–	–	–	–	5 337 896	5 337 896
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	399 701	399 701
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	35 127	35 127
Instruments financiers dérivés	18 362	–	–	–	–	18 362
	18 362	–	–	–	5 884 191	5 902 553

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017					
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	7 732	–	223 643	–	231 375
Placements temporaires	–	–	–	193 308	–	193 308
Débiteurs	–	–	–	104 837	–	104 837
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	7 478	–	7 478
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	5 259 665	–	5 259 665
Prêts	–	–	–	1 483 797	–	1 483 797
Placements	6 415	507 891	772 529	–	–	1 286 835
	6 415	515 623	772 529	7 272 728	–	8 567 295
Passifs financiers						
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	106 074	106 074
Dette à long terme	–	–	–	–	5 283 400	5 283 400
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	399 701	399 701
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	41 837	41 837
Instruments financiers dérivés	26 465	–	–	–	–	26 465
	26 465	–	–	–	5 831 012	5 857 477

B) Juste valeur des instruments financiers et hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur est une valeur de sortie, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de transaction et prend en compte les facteurs spécifiques à la transaction et à l'actif ou au passif. Ainsi, il est possible que le prix de transaction ne représente pas la juste valeur d'un actif ou d'un passif au moment de la comptabilisation initiale dans certaines situations.

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation. Lorsqu'il existe plusieurs marchés actifs, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier par l'utilisation du cours sur le marché principal pour l'actif ou le passif ou, à défaut, le marché le plus avantageux. De plus, la Société considère le fait qu'elle peut conclure, ou non, une transaction sur l'actif ou le passif au prix pratiqué sur le marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimise celle des données d'entrée non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par d'autres pourrait se traduire par une juste valeur différente.

La Société a mis en place une politique d'évaluation financière d'un investissement. Cette politique fait état des lignes directrices à suivre lors de l'analyse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement, d'une réalisation, de l'évaluation annuelle des investissements en portefeuille ou de toute autre évaluation requise dans le cadre des activités de la Société. La politique permet d'assurer l'uniformité dans l'application des principes d'évaluation généralement reconnus et ainsi de s'assurer que la juste valeur de ces investissements soit établie selon les normes reconnues dans le domaine de l'évaluation. Bien que cette politique porte principalement sur l'évaluation en continu du portefeuille, les principes généraux d'évaluation demeurent les mêmes, qu'il s'agisse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement ou d'une évaluation ponctuelle.

L'application de la politique relève de l'autorité de la Vice-présidence à la gestion des risques, sujet à l'approbation de la Première Vice-présidence, Direction financière de la Société.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés, non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif ou des données qui sont corroborées sur le marché;
- Niveau 3 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La Société reconnaît les transferts entre les niveaux de hiérarchie des évaluations de la juste valeur à la fin de l'exercice au cours duquel le changement s'est produit. Au cours des exercices 2018 et 2017, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie.

La Société a déterminé que les valeurs comptables de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, des découverts bancaires, des créditeurs et charges à payer et des avances du gouvernement du Québec se rapprochaient de leurs justes valeurs en raison des courtes durées de ces instruments.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment. Le tableau ne comprend pas l'information sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière si la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

	2018				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	6 286	6 286	6 286	–	–
Placements temporaires ⁽²⁾	120 713	120 713	–	120 713	–
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	5 288	5 466	–	–	5 466
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	5 332 053	5 277 188	–	5 277 188	–
Prêts ⁽⁵⁾	1 803 457	1 874 592	–	–	1 874 592
Placements :					
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁷⁾	208 969	208 969	58	–	208 911
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ⁽⁷⁾	358 764	358 764	942	–	357 822
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽⁸⁾	14 098	14 098	6 500	–	7 598
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	5 217	5 217	442	1 453	3 322
Actions de sociétés cotées en Bourse ⁽¹⁰⁾	196 366	196 366	196 366	–	–
Actions et parts de sociétés privées ⁽⁸⁾	126 640	126 640	–	3 235	123 405
Obligations et autres titres de créance ⁽¹¹⁾	175 116	175 116	20	175 096	–
	8 352 967	8 369 415	210 614	5 577 685	2 581 116
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽¹²⁾	5 337 896	5 290 456	–	5 290 456	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹³⁾	35 127	34 498	–	–	34 498
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	18 362	18 362	–	18 362	–
	5 391 385	5 343 316	–	5 308 818	34 498

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	7 732	7 732	7 128	604	–
Placements temporaires ⁽²⁾	193 308	193 308	–	193 308	–
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	7 478	7 948	–	–	7 948
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	5 259 665	5 298 259	–	5 298 259	–
Prêts ⁽⁵⁾	1 483 797	1 531 850	–	–	1 531 850
Placements :					
BTAA ⁽⁶⁾	3 305	3 305	–	3 305	–
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁷⁾	134 854	134 854	1 923	–	132 931
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ⁽⁷⁾	355 562	355 562	257	–	355 305
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽⁸⁾	14 170	14 170	7 960	–	6 210
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	6 415	6 415	–	93	6 322
Actions de sociétés cotées en Bourse ⁽¹⁰⁾	468 319	468 319	468 319	–	–
Actions et parts de sociétés privées ⁽⁸⁾	147 001	147 001	–	2 684	144 317
Obligations et autres titres de créance ⁽¹¹⁾	156 865	156 865	813	156 052	–
Unités liquidatives d'une fiducie ⁽⁶⁾	344	344	–	344	–
	8 238 815	8 325 932	486 400	5 654 649	2 184 883
Passifs financiers					
Dettes à long terme ⁽¹²⁾	5 283 400	5 329 692	–	5 329 692	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹³⁾	41 837	42 236	–	–	42 236
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	26 465	26 465	–	26 465	–
	5 351 702	5 398 393	–	5 356 157	42 236

La juste valeur des instruments financiers figurant aux tableaux précédents est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

- (1) Lorsque ces instruments financiers sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est établie par l'utilisation de prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs.
- (2) La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (3) La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les créances douteuses, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C)iv), à la rubrique « Garanties ».
- (4) La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (5) La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C)i), à la rubrique « Prêts ».
- (6) La juste valeur des BTAA est basée sur une hiérarchie de prix qui utilise des indices de marché, les prix offerts par des courtiers et les transactions récentes.
- (7) La juste valeur des placements détenus par des organismes de capital-risque est évaluée par la méthode de l'actif net redressé, basé sur la juste valeur des parts détenues dans les fonds sous-jacents, telle qu'établie par ces fonds dans leurs états financiers audités. La direction revoit la documentation obtenue de ces fonds et considère la date d'évaluation de la juste valeur des parts obtenues et les conditions relatives aux ententes contractuelles avec ses partenaires, le cas échéant. Si nécessaire, un ajustement est effectué à la juste valeur des parts détenues pour refléter la meilleure estimation de la juste valeur du placement.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- (8) La juste valeur des placements non cotés sur un marché actif est établie selon les pratiques et méthodes conformes aux normes des organismes canadiens reconnus. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont, entre autres, l'actualisation des flux monétaires ainsi que la méthode des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. Les principaux paramètres de ces méthodes sont notamment les flux monétaires attendus, le taux d'actualisation, les primes pour faible négociabilité, les multiplicateurs du BAIIA et autres ratios sur les bénéfices selon l'industrie.
- (9) La juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés. Lorsque l'évaluation basée sur des données observables n'est pas possible, la juste valeur de l'instrument dérivé est estimée par l'utilisation d'un modèle binomial qui tient compte des probabilités de sortie, du modèle d'évaluation Black-Scholes ou par la valeur différentielle entre la valeur de l'instrument hybride et les autres composantes de l'instrument. La juste valeur peut aussi être estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt.
- (10) La juste valeur des placements cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés.
- (11) Lorsque les obligations et autres titres de créance sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (12) La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.
- (13) La juste valeur du passif au titre de la garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond au passif au titre de la garantie, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C)iv), à la rubrique « Garanties ».

C) Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3

La variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et classés au niveau 3 se détaille comme suit :

	Actions et parts de sociétés privées	Instruments financiers dérivés	Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Placements dans des organismes de capital-risque	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2016	133 897	6 869	6 400	460 974	608 140
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(3 348)	(26)	(190)	32 941	29 377
Gain comptabilisé au résultat global	12 845	–	–	–	12 845
Acquisitions	2 116	357	–	56 787	59 260
Dispositions	(1 193)	(878)	–	(1 709)	(3 780)
Distributions	–	–	–	(60 757)	(60 757)
Solde au 31 mars 2017	144 317	6 322	6 210	488 236	645 085
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(259)	(3 954)	1 388	51 736	48 911
Gain comptabilisé au résultat global	(10 862)	–	–	–	(10 862)
Acquisitions	2 517	1 411	–	73 214	77 142
Dispositions	(12 308)	(457)	–	(672)	(13 437)
Distributions	–	–	–	(45 781)	(45 781)
Solde au 31 mars 2018	123 405	3 322	7 598	566 733	701 058

Les gains nets latents comptabilisés au résultat net et imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 détenus par la Société totalisent 43 260 000 \$ au 31 mars 2018 (27 792 000 \$ au 31 mars 2017).

Au 31 mars 2018, des gains nets de 49 170 000 \$ (32 725 000 \$ au 31 mars 2017) sont présentés sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net », des gains nets de 5 658 000 \$ (1 193 000 \$ au 31 mars 2017) sont présentés sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres » et des pertes nettes de 5 917 000 \$ (4 541 000 \$ au 31 mars 2017) sont présentées sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements » au résultat net.

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) Sensibilité des actifs financiers évalués à la juste valeur et classés au niveau 3

i) Actions et parts de sociétés privées

L'évaluation de la juste valeur des actions participantes de sociétés privées est établie principalement selon la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA).

Au 31 mars 2018, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables relativement aux instruments dont la technique d'évaluation s'appuie sur des comparables de marché et des multiples de BAIIA afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur de ces instruments.

L'évaluation de la juste valeur des actions non participantes de sociétés privées est établie principalement selon la technique d'actualisation des flux monétaires futurs. Cette technique d'évaluation s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les taux d'actualisation qui tiennent compte du risque associé à l'investissement ainsi que des flux monétaires futurs.

Ainsi, l'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux taux d'actualisation en fonction de la méthode d'évaluation retenue pour chacun des placements en actions non participantes de sociétés privées ayant une valeur comptable de 113 005 000 \$ au 31 mars 2018.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net à la suite d'une variation du taux d'actualisation	(4 833)	5 148

La Société peut aussi avoir recours aux informations relatives aux transactions récentes effectuées sur le marché pour l'évaluation de placements en actions de sociétés privées. Lorsque la juste valeur est établie selon les données observées lors de transactions récentes, cette valeur représente l'indication la plus représentative de la juste valeur. Par conséquent, la Société n'a pas procédé à une analyse de sensibilité.

ii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 est évaluée à l'aide du modèle Black-Scholes et de modèles d'actualisation des flux monétaires attendus.

Aux fins de l'application du modèle Black-Scholes, la volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité des actions sous-jacentes à l'instrument, obtenue à partir de leurs cours historiques.

Au 31 mars 2018, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables, soit le taux d'actualisation ou la volatilité, afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

iii) Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

L'évaluation de la juste valeur des autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net est établie selon la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA).

Au 31 mars 2018, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables relativement aux autres placements dont la technique d'évaluation s'appuie sur des comparables de marché et des multiples de BAIIA afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur de ces autres placements.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Placements dans des organismes de capital-risque

Même si, pour la plupart, ils ne sont pas transigés sur un marché boursier, les placements dans des organismes de capital-risque exposent la Société à un risque de marché. En effet, la juste valeur de ces investissements peut fluctuer dans le temps en fonction, entre autres, des conditions économiques et des flux monétaires des différentes entreprises dans lesquelles la Société a investi.

La sensibilité de la juste valeur a été évaluée à partir des variations historiques des justes valeurs.

	Augmentation de 3 %	Diminution de 3 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	17 002	(17 002)

37. Gestion des risques associés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des variations des cours des monnaies étrangères, des variations des taux d'intérêt et des fluctuations des cours boursiers. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur son résultat net et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de marchandise, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

A) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses activités de prêts et de garanties financières, de ses engagements de prêts et de garanties financières et de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux débiteurs, aux honoraires de garantie à recevoir, aux placements tels que les BTAA, les unités liquidatives d'une fiducie, les obligations et autres titres de créance, à certains placements dans des organismes de capital-risque et les autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, aux prêts et aux billets à recevoir du gouvernement du Québec.

i) Concentration du risque

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des investissements par secteur d'industrie. Dans son ensemble, le portefeuille d'investissements respecte les limites maximales établies par la Société quant à l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société.

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2018	2017
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	309 583	231 375
Placements temporaires	120 713	193 308
Débiteurs	116 783	104 837
Honoraires de garantie à recevoir	5 288	7 478
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	5 332 053	5 259 665
Prêts	1 803 457	1 483 797
Placements ⁽¹⁾	749 447	654 147
	8 437 324	7 934 607
Obligations hors bilan		
Garanties	216 788	241 300
Engagements de prêts – Ententes acceptées par les clients	277 200	359 783
Engagements de garanties – Ententes acceptées par les clients	100 285	90 355
Engagements d'investissement	153 537	161 030
	747 810	852 468
	9 185 134	8 787 075

(1) Comprend les BTAA, les unités liquidatives d'une fiducie, les placements dans des organismes de capital-risque, les placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées, les autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les obligations et autres titres de créance, excluant les titres cotés classés au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée principalement de dépôts temporaires liquides, ainsi que de titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, les provinces canadiennes, une municipalité ou un organisme municipal situé au Québec, une société d'État du gouvernement du Québec, une commission scolaire ou une institution financière canadienne. L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie correspond à sa valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Débiteurs

Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les créances clients dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

L'analyse chronologique des débiteurs au 31 mars se détaille comme suit :

	2018	2017
Courants	89 018	85 196
En souffrance depuis 1 jour à 60 jours	2 123	551
En souffrance depuis 61 à 90 jours	281	201
En souffrance depuis plus de 90 jours	1 911	3 067
	93 333	89 015
Moins la provision pour pertes sur créances	1 492	1 721
	91 841	87 294

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les variations du compte de provision pour pertes sur créances se détaillent comme suit :

	2018	2017
Solde au début	1 721	1 591
Perte (reprise) de valeur comptabilisée au résultat net	(229)	130
Solde à la fin	1 492	1 721

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2018, 33,5 % (32,6 % au 31 mars 2017) des créances clients sont garanties par un assureur.

Prêts et garanties

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celles-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit et une mise à jour de la valeur des sûretés afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté. Le classement des prêts selon le risque de crédit lié au client, basé sur le système de notation de la Société, est le suivant :

	2018	2017
Faible	484 095	398 726
Moyen	1 254 538	1 020 766
Élevé	64 824	64 305
Total des prêts	1 803 457	1 483 797

La Société détient des sûretés et des cautions pour les prêts et les garanties de sorte que son exposition maximale au risque de crédit se détaille comme suit :

	2018	2017
Prêts	1 803 457	1 483 797
Sûretés et cautions	(757 809)	(607 849)
Exposition maximale au risque de crédit pour les prêts	1 045 648	875 948
Garanties	216 788	241 300
Sûretés et cautions	(83 791)	(99 611)
Exposition maximale au risque de crédit pour les garanties	132 997	141 689

Placements

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ses instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à l'incapacité de la Société de réunir les fonds nécessaires à un coût raisonnable afin d'honorer ses engagements financiers.

La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Ainsi, la Société voit à apparier les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement incluant notamment des ententes d'emprunts conclues avec des institutions financières.

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors bilan.

	2018					
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Créditeurs et charges à payer	111 467	–	–	–	–	111 467
Avances du gouvernement du Québec	399 701	–	–	–	–	399 701
Dette à long terme	1 106 740	1 718 181	2 745 522	38 479	–	5 608 922
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	35 127	35 127
Instruments financiers dérivés	195	–	–	–	–	195
	1 618 103	1 718 181	2 745 522	38 479	35 127	6 155 412
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	381 102	225 122	38 023	77 777	133 984	856 008
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	216 788	216 788
	381 102	225 122	38 023	77 777	350 772	1 072 796
	1 999 205	1 943 303	2 783 545	116 256	385 899	7 228 208

	2017					
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Créditeurs et charges à payer	106 074	–	–	–	–	106 074
Avances du gouvernement du Québec	399 701	–	–	–	–	399 701
Dette à long terme	1 150 795	1 939 133	2 385 723	53 479	–	5 529 130
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	41 837	41 837
Instruments financiers dérivés	11 022	–	–	–	–	11 022
	1 667 592	1 939 133	2 385 723	53 479	41 837	6 087 764
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	462 450	144 832	39 654	29 932	188 597	865 465
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	241 300	241 300
	462 450	144 832	39 654	29 932	429 897	1 106 765
	2 130 042	2 083 965	2 425 377	83 411	471 734	7 194 529

(1) Les montants relatifs à ces passifs et obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

(2) Les engagements au 31 mars 2018 comprennent les engagements de financement et d'investissement de 743 714 000 \$ (621 140 000 \$ au 31 mars 2017), les engagements à long terme de 51 571 000 \$ (41 307 000 \$ au 31 mars 2017), les autres engagements de 57 830 000 \$ (53 450 000 \$ au 31 mars 2017) et la quote-part dans les engagements en capital des entreprises associées de 2 893 000 \$ (149 568 000 \$ au 31 mars 2017).

C) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Évaluation du risque de marché

En raison des placements classés comme disponibles à la vente et des actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours boursiers. La politique de gestion des risques de marché encadre le risque de marché grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques de marché fréquemment utilisé dans le secteur financier. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

La VaR est établie pour les actifs financiers cotés sur un marché. Les actifs couverts par cette évaluation du risque de marché sont de 373 963 000 \$ au 31 mars 2018 (639 181 000 \$ au 31 mars 2017).

Au 31 mars, la VaR se détaille comme suit :

	2018	2017
Taux d'intérêt	(488)	(740)
Taux de change	–	(1 764)
Cours boursiers ⁽¹⁾	(2 959)	(6 274)
Diversification ⁽²⁾	177	2 367
	(3 270)	(6 411)

(1) Les actifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont exclus des actifs couverts pour l'évaluation de la VaR.

(2) La diversification correspond à la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale étant donné que les trois types de risque ne sont pas parfaitement corrélés.

Au 31 mars 2017, la Société utilisait des contrats de vente à terme sur actions ordinaires afin de gérer son exposition à la fluctuation des cours boursiers de certains titres. Il n'y a aucun contrat de cette nature au 31 mars 2018. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, des pertes de 7 045 000 \$ et aucun gain (pertes de 42 888 000 \$ et des gains de 5 046 000 \$ au 31 mars 2017) sur les contrats à terme désignés à titre d'élément de couverture ont été constatés, nets des gains de 7 182 000 \$ et aucune perte (gains de 41 488 000 \$ et pertes de 8 303 000 \$ au 31 mars 2017) sur les titres de capitaux couverts qui sont attribuables au risque de variation des cours boursiers. Ces gains nets totalisant 137 000 \$ (4 657 000 \$ au 31 mars 2017) ont été constatés sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » à l'état consolidé des résultats.

ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés principalement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux BTAA, aux unités liquidatives d'une fiducie, aux prêts à taux variable et aux placements ainsi qu'aux frais d'intérêts liés à certains emprunts de la Société. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le résultat net, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'impact de la dépense de provision pour pertes. Au 31 mars 2018, le montant des actifs nets ayant une exposition au risque structurel de taux d'intérêt totalise 1 024 778 000 \$ (1 437 740 000 \$ au 31 mars 2017).

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt se détaille comme suit :

	2018	2017
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	10 248	14 377
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	(10 248)	(14 377)

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux d'intérêts ainsi que des taux de change d'un prêt, la Société utilise un contrat de swap de taux d'intérêt et de devises en vertu duquel la Société effectue des paiements fixes d'intérêts libellés dans la même devise que celle de l'élément couvert et reçoit des paiements variables d'intérêts libellés dans sa devise fonctionnelle. Au 31 mars 2018, ce contrat de swap a une juste valeur de 1 257 000 \$ (aucun au 31 mars 2017). Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, des pertes de 2 103 000 \$ (aucune au 31 mars 2017) sur le contrat de swap désigné à titre d'élément de couverture de juste valeur ont été constatées, nettes des gains de 1 817 000 \$ (aucun au 31 mars 2017) sur le prêt couvert qui sont attribuables au risque de variation des taux d'intérêts et de change. Ces pertes nettes totalisant 286 000 \$ (aucune au 31 mars 2017) ont été constatées sous la rubrique « Revenus de placements » à l'état consolidé des résultats. Une inefficacité de 99 000 \$ (aucune au 31 mars 2017) a été comptabilisée au résultat net relativement à ces relations de couverture.

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Risque de taux de change

La Société est exposée au risque de change sur ses ventes, ses achats et ses placements libellés en une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle, soit le dollar canadien, et de la monnaie fonctionnelle d'une de ses filiales, soit le dollar américain. L'exposition de la Société au risque de change s'établit comme suit :

	2018	
	CAD	USD
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	995	2 089
Débiteurs	560	3 937
Intérêts à recevoir sur prêts	–	158
Prêts	–	155 431
Placements dans des organismes de capital-risque	–	65 605
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	–	32 561
Actions et parts de sociétés privées	–	3 275
	1 555	263 056
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	3 375	104
Dettes à long terme	18 213	–
	21 588	104
Exposition nette	(20 033)	262 952

	2017	
	CAD	USD
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	304	1 821
Débiteurs	29	3 371
Honoraires de garantie à recevoir	–	1
Prêts	–	175 930
BTAA	–	2 486
Placements dans des organismes de capital-risque	–	42 436
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	–	23 435
Actions et parts de sociétés privées	–	3 500
	333	252 980
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	3 005	228
Dettes à long terme	7 399	–
Instruments financiers dérivés	11 736	1
	22 140	229
Exposition nette	(21 807)	252 751

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture moins les couvertures de change. Au 31 mars, si le dollar canadien avait varié de deux écarts-types à la hausse ou à la baisse, basé sur les taux de change historiques des deux dernières années, en comparaison avec le dollar américain, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, l'impact aurait été le suivant :

	2018	2017
Augmentation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien⁽¹⁾		
Impact sur le résultat net	(55 372)	(57 133)
Diminution de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien⁽¹⁾		
Impact sur le résultat net	55 372	57 133

(1) Au 31 mars 2018, une variation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain représente une variation de 15,62% (17,56% au 31 mars 2017).

Au 31 mars 2017, la Société avait des contrats de change à terme afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux de change liée aux encaissements en dollars américains d'intérêts et de capital sur des prêts qui totalisaient 21 619 000 \$. Ces contrats de change à terme visaient la vente de 20 613 000 \$ US. Ils sont venus à échéance en avril 2017. Il n'y a aucun contrat de cette nature au 31 mars 2018.

La Société avait désigné à titre d'instruments de couverture de flux de trésorerie ces contrats de change à terme. Ces derniers couvraient l'exposition de la Société à la fluctuation des taux de change liée aux paiements d'intérêts et de capital libellés en dollars américains. Au 31 mars 2017, la juste valeur des contrats de change à terme désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie s'élevait à 5 792 000 \$. Une inefficacité de 10 000 \$ avait été comptabilisée au résultat net relativement à ces relations de couverture.

38. Parties liées

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement du Québec, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

À ce titre, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 194 171 000 \$ (191 592 000 \$ au 31 mars 2017) à titre de revenus provenant du gouvernement du Québec pour la gestion du Programme de création d'emplois en forêt, du Programme d'investissements sylvicoles et du Fonds d'adaptation des collectivités, dont un montant de 3 199 000 \$ est à recevoir au 31 mars 2018 (5 229 000 \$ au 31 mars 2017). Ces montants sont présentés au résultat net, nets des dépenses des programmes. Une autre filiale de la Société a comptabilisé un montant de 3 000 000 \$ au 31 mars 2018 (aucun au 31 mars 2017) à titre de revenus reportés provenant du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ce montant est compris dans les autres passifs.

De plus, la Société est liée à toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ainsi qu'aux principaux dirigeants de la Société.

À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers consolidés, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

A) Avances du gouvernement du Québec

Les placements de la filiale IQ FIER inc. ainsi que les placements dans certains fonds sont financés par des avances du ministre des Finances en vertu de décrets. Ces avances ne portent pas intérêt. Au 31 mars 2018, le solde des avances sans modalités de remboursement totalise 399 701 000 \$ (399 701 000 \$ au 31 mars 2017). Au 31 mars 2018, des avances d'un montant de 18 112 000 \$ (30 227 000 \$ au 31 mars 2017) sont assorties de dates d'échéance comprises entre juin 2023 et janvier 2025.